

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 791**24 mai 2002****SOMMAIRE**

Agence Immobilière Sandro Borri, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	37961	International Sporting Travel S.A., Luxembourg .	37937
Apple Finance Holding S.A., Luxembourg	37926	International Sporting Travel S.A., Luxembourg .	37937
Assumption S.A., Luxembourg.....	37960	Investnet International S.A., Luxembourg.....	37934
Assumption S.A., Luxembourg.....	37960	Klößner Pentaplast Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	37922
(L') Atelier Vert, S.à r.l., Luxembourg.....	37959	Klößner Pentaplast Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	37926
Bauduin & Partners, S.à r.l., Luxembourg.....	37938	Labecaste S.A.H., Luxembourg	37948
Bios S.A., Luxembourg	37946	Labecaste S.A.H., Luxembourg	37948
Bios S.A., Luxembourg	37946	Leofin Luxembourg S.A., Luxembourg	37966
Bis 120 S.A.H., Luxembourg	37947	Leoinvest Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg ...	37963
Bycsa S.A., Luxembourg	37952	Loewen Luxembourg (No. 4) S.A., Luxembourg .	37941
Channel Estates S.A., Luxembourg	37951	London & Paris Investments S.A., Luxembourg ..	37962
Channel Estates S.A., Luxembourg	37951	Luna Rossa S.A., Luxembourg	37947
Charme Holding S.A., Luxembourg.....	37965	Luxmar International S.A., Luxembourg.....	37956
Charme Holding S.A., Luxembourg.....	37965	Marnel Diffusion S.A., Luxembourg	37927
Cordius Luxinvest, Sicav, Luxembourg	37934	Marnel Diffusion S.A., Luxembourg	37927
Corton Meyney S.A., Luxembourg	37959	Materis Management Adjuvants S.C., Luxembourg	37936
Corton Meyney S.A., Luxembourg.....	37959	Mediadigit International, S.à r.l., Luxembourg ..	37944
Dakofin S.A.H., Luxembourg	37952	Mineta S.A., Luxembourg	37946
DBN S.A., Luxembourg	37938	Mineta S.A., Luxembourg	37946
Euromoney Participations S.A., Luxembourg.	37945	Munimmo, S.à r.l., Howald	37968
European Partnership Holding S.A., Luxembourg. 37951		Nessy S.A., Luxembourg	37929
European Partnership Holding S.A., Luxembourg. 37951		Nessy S.A., Luxembourg	37931
Européenne de Finance S.A., Luxembourg.....	37922	Newvent S.A., Luxembourg	37933
Expand Santé International, S.à r.l., Luxembourg .	37932	Pega Services Luxembourg S.A., Luxembourg ...	37922
Fairfield Investment S.A., Luxembourg.....	37956	Promotions Luxembourg S.A., Sandweiler	37965
Fairfield Investment S.A., Luxembourg.....	37956	Quality Finance S.A., Luxembourg.....	37957
Ferotub S.A.H., Iles Vierges Britanniques.....	37960	Savalim S.A., Luxembourg	37933
Fidei Consult S.A., Luxembourg.....	37936	Savalmo S.A., Luxembourg.....	37945
Filuxa Holding S.A., Luxembourg.....	37928	SEPINVEST S.A., Société Européenne de Participations et Investissements, Luxembourg	37935
Gresfin International S.A., Luxembourg	37939	SOFI S.A.H., Luxembourg.....	37948
Holdun S.A., Münsbach	37939	SOFI S.A.H., Luxembourg.....	37948
House Design, S.à r.l., Livange	37945	Socoges S.A., Luxembourg	37947
Hutchison Whampoa Europe Investments, S.à r.l., Luxembourg.....	37953	Socoges S.A., Luxembourg	37947
Hutchison Whampoa Europe Investments, S.à r.l., Luxembourg.....	37954	Soluprest, S.à r.l., Schifflange	37937
Indigo Investments S.A., Luxembourg.....	37955	Système Initiatives S.A., Luxembourg.....	37932
Indigo Investments S.A., Luxembourg.....	37955	Upifra S.A., Luxembourg.....	37949
Indigo Investments S.A., Luxembourg.....	37956		
International Sporting Travel S.A., Luxembourg ..	37937		

PEGA SERVICES LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 65.446.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 19 février 2002, vol. 564, fol. 82, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2002.

Signature

Un administrateur

(15831/010/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2002.

EUROPEENNE DE FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 47.537.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal du conseil d'administration tenue en date du 14 février 2002 que:

Monsieur Jean-Michel Petit, banquier, demeurant à Luxembourg est élu au poste d'administrateur de la société jusqu'à l'assemblée générale statutaire de 2005 en remplacement de Monsieur Nicolas Verger démissionnaire.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2002, vol. 564, fol. 85, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(15909/694/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2002.

**KLÖCKNER PENTAPLAST LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. PENTAPLAST LUXEMBOURG II).**

Registered office: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 84.252.

In the year two thousand and two, on the twenty second day of the month of January.

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing at Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of PENTAPLAST LUXEMBOURG II, S.à r.l. (the «Company»), a société à responsabilité limitée having its registered office at 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg incorporated by deed of the undersigned notary as a société à responsabilité limitée on the 12th of October, 2001 not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of association of the Company have last been amended by deed of the undersigned notary on 10th December 2001 not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association.

The meeting was presided by M^e Toinon Hoss, Maître en droit, residing in Luxembourg

The meeting appointed as secretary M^e Rémi Chevalier, Maître en droit, residing in Luxembourg.

The meeting appointed as scrutineer M^e Murielle Nguyen, Maître en droit, residing in Le Ban St Martin, France.

The chairman declared and requested the notary to state that:

1. The shareholders represented and the number of shares held by them are shown on an attendance list which is signed by the proxyholders, the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. Said attendance list will be attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

As it appears from said attendance list, all one hundred and nine thousand two hundred (109,200) ordinary shares and all eight hundred and sixty thousand (860,000) preference shares currently in issue in the Company are represented at the present general meeting so that the meeting is validly constituted and can validly deliberate and resolve on all the items of the agenda.

2. That the agenda of the meeting is as follows:

(A) Change of the denomination of the Company into KLÖCKNER PENTAPLAST LUXEMBOURG, S.à r.l., and consequential amendment of article 2 of the articles of association of the Company;

(B) Amendment of article 11 of the articles of association of the Company by the addition of the following sentence to paragraph 3:

«The Company will be bound by the joint signature of two directors of the Company or by the joint or single signature of any person or persons to whom such signatory power shall have been delegated by the board of directors.»

(C) Increase of the number of members of the board of directors to 7 and recomposition of the board of directors so that the board of directors be composed as follows, all directors having the same powers as set out in the articles of association of the Company:

* Mr Peter Gangsted, non-executive director;

* Mr Oliver Frey, non-executive director

* Mr Brent Wheeler, non-executive director

- * Dr. Heinz Gärtner, executive director
- * Mr Norbert Gunderlach, executive director
- * Mr Tom Goeke, executive director
- * Mr Timothy J. Walsh, non-executive director

(D) To increase the issued share capital of the Company from 24,230,000 Euro to 24,495,650 Euro by the issue of 4,968 Ordinary Shares and of 5,658 Preference Shares of a par value of twenty-five Euro (25) each, with the rights, obligations and characteristics as set out in the articles of association of the Company to the subscribers set out hereunder (and/or such other subscribers as the proxyholder may at his discretion decide), transfer of paid-in surplus to the share premium and consequential amendment of article 7 of the articles of association of the Company;

Subscriber	Ordinary Preference	
	Shares	Shares
Dr. Heinz Gärtner	1,656	1,886
Mr Norbert Gunderlach	1,656	1,886
Mr Tom Goeke	1,656	1,886
Total	4,968	5,658

After deliberation the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting resolved to change the denomination of the Company into KLÖCKNER PENTAPLAST LUXEMBOURG, S.à r.l., and to consequentially amend of article 2 of the articles of association of the Company to read as follows:

«**Art. 2.** The Company's name is KLÖCKNER PENTAPLAST LUXEMBOURG, S.à r.l.»

Second resolution

The meeting resolved to amend article 11 of the articles of association of the Company by the addition of the following sentence to paragraph 3:

«The Company will be bound by the joint signature of two directors of the Company or by the joint or single signature of any person or persons to whom such signatory power shall have been delegated by the board of directors.»

Third resolution

The meeting resolved to increase the number of members of the board of directors to 7 and to recompose the board of directors so that the board of directors be composed as follows, all directors having the same powers as set out in the articles of association of the Company:

- * Mr Peter Gangsted, non-executive director, Cinven Director, residing at Jaminstrasse 10, 61476 Kronberg, Germany
- * Mr Oliver Frey, non-executive director, Cinven Investment Director, residing at Landgrafenstrasse, 38, 61350 Bad Homburg, Germany
- * Mr Brent Wheeler, non-executive director, Cinven Director, residing at 101, College Road, Dulwich, London, SE21 7HN United Kingdom
- * Dr. Heinz Gärtner, executive director, manager, residing at Industriegebiet Heiligenroth, 56401 Montabaur/Deutschland
- * Mr Norbert Gunderlach, executive director, manager, Industriegebiet Heiligenroth, 56401 Montabaur/Deutschland
- * Mr Tom Goeke, executive director, manager, Gordonsville, VA 22942 USA; and
- * Mr Timothy J. Walsh, non-executive director, general partner J.P. Morgan Partners, residing at 5 Greystone Farm Lane, Westport, CT 06880.

Fourth resolution

The meeting resolved to increase the issued share capital of the Company by an amount of two hundred sixty five thousand six hundred and fifty (265,650) Euro from its present amount of twenty-four million two hundred and thirty thousand (24,230,000) Euro to twenty-four million four hundred and ninety five thousand six hundred and fifty (24,495,650) Euro by the issue of 4,968 Ordinary Shares and of 5,658 Preference Shares of a par value of twenty-five Euro (25) each, with the rights, obligations and characteristics as set out in the articles of association of the Company to the subscribers set out hereunder and to transfer the paid in surplus of an amount of four hundred twenty four thousand three hundred and fifty (424,350) Euro to the share premium and consequentially amend of article 7 of the articles of association of the Company to read as follows:

«**Art. 7.** The Company's capital is set at twenty four million four hundred and ninety five thousand six hundred and fifty Euro (24,495,650), represented by one hundred and fourteen thousand and one hundred sixty eight (114,168) ordinary shares (the «Ordinary Shares») with a nominal value of twenty-five Euro (25) each and eight hundred and sixty five thousand six hundred and fifty eight (865,658) preference shares (the «Preference Shares») and together with the Ordinary Shares, the «Shares») with a nominal value of twenty-five Euro (25) each.»

Subscriber	Ordinary Preference	
	Shares	Shares
Dr. Heinz Gärtner	1,656	1,886
Mr Norbert Gunderlach	1,656	1,886
Mr Tom Goeke	1,656	1,886
Total	4,968	5,658

Each of the above subscribers represented pursuant to proxies by M^e Pit Reckinger or M^e Toinon Hoss, prenamed, and with the approval of existing shareholders subscribe to the shares indicated opposite their name through the contribution in cash of a total amount of six hundred and ninety thousand (690,000) Euro.

Against the issue of four thousand nine hundred and sixty-eight (4,968) Ordinary Shares and five thousand six hundred and fifty-eight (5,658) Preference Shares to the subscribers set out above, the Company has been contributed an amount of six hundred and ninety thousand euros (690,000), of which an amount of two hundred sixty-five thousand six hundred and fifty (265,650) Euro is allocated to the capital account of the Company and an amount of four hundred twenty-four thousand three hundred and fifty (424,350) Euro is allocated to the share premium account.

Evidence of payment to the Company of such contributions in cash was given to the undersigned notary.

Expenses and fees

The costs, expenses, remuneration or changes in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at nine thousands euros (9,000.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that of the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Done in Luxembourg on the day beforementioned.

After reading these minutes the members of the Bureau signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille deux, le vingt-deuxième jour du mois de janvier.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des associés de PENTAPLAST LUXEMBOURG II, S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social à 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, M^e Joseph Elvinger en date du 12 octobre 2001 non publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu par acte du notaire instrumentant en date du 10 décembre 2001 non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est présidée par M^e Toinon Hoss, Maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Il fut désigné comme secrétaire, M^e Rémi Chevalier, Maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Il fut désigné comme scrutateur, M^e Murielle Nguyen, Maître en droit, demeurant à Le Ban St Martin (F).

Le président déclare et prie le notaire d'acter que:

1. Les associés représentés ainsi que le nombre de parts sociales qu'il détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par les mandataires, le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Cette liste de présence sera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à l'enregistrement.

Il résulte de ladite liste de présence que toutes les cent neuf mille deux cent (109.200) parts sociales ordinaires émises et toutes les huit cent soixante mille parts sociales préférentielles émises sont représentées à la présente assemblée générale de sorte que l'assemblée est valablement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

2. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

(A) Changement de la dénomination de la Société en KLÖCKNER PENTAPLAST LUXEMBOURG, S.à r.l. et modification conséquente de l'article 2 des statuts de la Société;

(B) Modification de l'article 11 des statuts de la Société par l'addition de la phrase suivante au paragraphe 3:

«La Société sera engagée par la signature conjointe de deux gérants ou par la signature conjointe ou individuelle de toute autre personne à qui des pouvoirs ont été spécialement délégués par le conseil d'administration.»

(C) Augmentation du nombre des membres du conseil d'administration à 7 et recomposition du conseil d'administration afin qu'il soit composé comme suit, tout les gérants ayant les mêmes pouvoirs tels que prévus par les statuts de la Société:

* M. Peter Gangsted, gérant non-exécutif;

* M. Oliver Frey, gérant non-exécutif

* M. Brent Wheeler, gérant non-exécutif

* Dr. Heinz Gärtner, gérant exécutif

* M. Norbert Gunderlach, gérant exécutif

* Mr Tom Goeke, gérant exécutif

* M. Timothy J. Walsh, gérant non-exécutif

(D) D'augmenter le capital émis de la Société de 24.230.000 Euro à 24.495.650 Euro par l'émission de 4.968 Parts Sociales Ordinaires et de 5.658 Parts Sociales Préférentielles d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (25) chacune, avec les droits, obligations et caractéristiques tels que prévus par les statuts de la Société aux souscripteurs ci-dessous (et/ou à d'autres souscripteurs tels que décidés discrétionnairement par le mandataire), transfert du surplus payé à la prime d'émission et modification conséquente de l'article 7 des statuts de la Société;

Souscripteur	Parts Sociales Ordinaires	Parts Sociales Préférentielles
Dr. Heinz Gärtner	1.656	1.886
M. Norbert Gunderlach	1.656	1.886
M. Tom Goeke	1.656	1.886
Total	4.968	5.658

Après délibération, l'assemblée a, à l'unanimité, adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la Société en KLÖCKNER PENTAPLAST LUXEMBOURG, S.à r.l. et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts de la Société comme suit:

«**Art. 2.** Le nom de la Société est KLÖCKNER PENTAPLAST LUXEMBOURG, S.à r.l.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 11 des statuts de la Société par l'addition de la phrase suivante au paragraphe 3:

«La Société sera engagée par la signature conjointe de deux gérants ou par la signature conjointe ou individuelle de toute autre personne à qui des pouvoirs ont été spécialement délégués par le conseil d'administration.»

Troisième résolution

La Société décide d'augmenter le nombre des membres du conseil d'administration à 7 et de recomposer le conseil d'administration afin que le conseil d'administration soit composé comme suit, tout les gérants ayant les mêmes pouvoirs tels que déterminés dans les statuts de la Société:

- * M. Peter Gangsted, gérant non-exécutif, Cinven Director, demeurant à Jaminstrasse 10, 61476 Kronberg, Allemagne
- * M. Oliver Frey, gérant non-exécutif, Cinven Investment Director, demeurant à Landgrafenstrasse, 38, 61350 Bad Homburg, Allemagne
- * M. Brent Wheeler, gérant non-exécutif, Cinven Director, demeurant à 101, College Road, Dulwich, London, SE21 7HN Royaume-Uni
- * Dr. Heinz Gärtner, gérant exécutif, manager, demeurant à Industriegebiet Heiligenroth, 56401 Montabaur/Allemagne
- * M. Norbert Gunderlach, gérant exécutif, manager, Industriegebiet Heiligenroth, 56401 Montabaur/Allemagne
- * M. Tom Goeke, gérant exécutif, manager, Gordonsville, VA 22942 USA
- * M. Timothy J. Walsh, gérant non-exécutif director, general partner J.P. MORGAN PARTNERS, demeurant à 5 Greystone Farm Lane, Westport, CT 06880

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société par un montant de deux cent soixante-cinq mille six cent cinquante (265.650) Euro de son montant actuel de vingt-quatre millions deux cent trente mille (24.230.000) Euro à un montant de vingt-quatre millions quatre cent quatre-vingt-quinze mille six cent cinquante (24.495.650) Euro par l'émission de 4.968 Parts Sociales Ordinaires et de 5.658 Parts Sociales Préférentielles d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (25) chacune avec les droits, obligations et caractéristiques tels que déterminés par les statuts de la Société aux souscripteurs ci-dessous et de transférer le surplus payé d'un montant de quatre cent vingt quatre mille trois cent cinquante (424.350) Euro à la prime d'émission et de modifier en conséquence l'article 7 des statuts de la Société comme suit:

«**Art. 7.** Le capital social de la Société est fixé à vingt-quatre millions quatre cent quatre-vingt-quinze mille six cent cinquante (24.495.650) Euro divisé en cent quatorze mille cent soixante-huit (114.168) parts sociales ordinaires (les «Parts Sociales Ordinaires») avec une valeur nominale de vingt-cinq Euro (25) chacune et huit cent soixante-cinq mille six cent cinquante-huit (865.658) parts sociales préférentielles (les «Parts Sociales Préférentielles») et qui ensemble avec les Parts Sociales Ordinaires forment les «Parts Sociales») d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (25) chacune.»

Souscripteur	Parts Sociales	
	Ordinaires	Préférentielles
Dr. Heinz Gärtner	1.656	1.886
M. Norbert Gunderlach.....	1.656	1.886
M. Tom Goeke.....	1.656	1.886
Total.....	4.968	5.658

Chacun des souscripteurs sus-mentionnés représentés en vertu d'une procuration par M^e Pit Reckinger et/ou M^e Toinon Hoss, prénommés et avec l'accord des associés existants souscrit le nombre de parts sociales indiqué en face de leurs noms par apports en espèce d'un montant total de six cent quatre-vingt-dix mille (690.000) Euro. Contre l'émission de quatre mille neuf cent soixante-huit (4.968) Parts Sociales Ordinaires et cinq mille six cent cinquante-huit (5.658) Parts Sociales Préférentielles aux apporteurs désignés ci-dessus, la Société a reçu un montant de six cent quatre-vingt-dix mille Euros (690.000) duquel un montant de deux cent soixante-cinq mille six cent cinquante Euros (265.650) est alloué au compte capital social de la Société et un montant de quatre cent vingt-quatre mille trois cent cinquante Euros (424.350) est alloué au compte prime d'émission de la Société.

Preuve du paiement d'un tel apport en espèces à la société a été donnée au notaire instrumentant.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge, en raison des présentes sont évalués à neuf mille Euros (9.000,-).

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des parties, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes parties et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.
Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: T. Hoss, R. Chevalier, M. Nguyen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2002, vol. 133S, fol. 73, case 2. – Reçu 6.900 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2002.

J. Elvinger.

(16101/211/231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2002.

**KLÖCKNER PENTAPLAST LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. PENTAPLAST LUXEMBOURG II).**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 84.252.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2002.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(16102/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2002.

**APPLE FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme,
(anc. Société Anonyme Holding).**

Siège social: L-2516 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 70.539.

L'an deux mille un, le trente et un décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding APPLE FINANCE HOLDING S.A., ayant son siège social à L-2516 Luxembourg, 50, Val Fleuri, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 70.539 constituée suivant acte reçu par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 30 juin 1999 publié au Mémorial C numéro 699 du 20 septembre 1999.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny (Belgique).

Monsieur le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy (Belgique).

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations paraphées ne varietur, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

Changement de l'objet social de la société de Holding 29 en Soparfi et modification afférente de l'article 4 des statuts.
Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Résolution unique

L'assemblée décide d'abandonner le statut d'une société holding, régi par la loi du 31 juillet 1929 et d'adopter le statut d'une simple société de participations financières avec effet rétroactif au 31 août 2001.

Par conséquent, l'assemblée décide de modifier l'article 4 (objet social) des statuts de la société, pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

La société peut ouvrir des succursales à l'intérieur et à l'extérieur du pays.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2002, vol. 133S, fol. 41, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2002.

J. Elvinger.

(16103/211/53) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2002.

MARNEL DIFFUSION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 85.404.

Extrait des décisions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration en date du 19 décembre 2001

Pouvoirs de signatures

Sans préjudice de pouvoirs de signatures accordés par l'article 10 des statuts et par la réunion du conseil d'administration du 14 décembre 2001, les pouvoirs de signature spéciaux sont accordés comme suit:

- Monsieur Marc Bensoussan signe isolément pour tous les actes rentrant dans la gestion journalière (financière, commerciale, etc.) de la société.

- Monsieur Alain Plusjaud signe conjointement avec Monsieur Marc Bensoussan pour tous les actes rentrant dans la gestion commerciale de la société.

- Madame Joceline Daunois signe conjointement avec Monsieur Marc Bensoussan pour tous les actes rentrant dans la gestion commerciale de la société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Un Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2002, vol. 564, fol. 81 case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(16162/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2002.

MARNEL DIFFUSION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 85.404.

Extrait des décisions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration en date du 18 décembre 2001

A l'unanimité, le conseil d'administration décide:

- de déléguer la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à Marc Bensoussan, conformément à l'habilitation du Conseil d'Administration donnée par l'assemblée générale extraordinaire du 14 décembre 2001.

Marc Bensoussan portera le titre d'administrateur-délégué de la société et partant pourra engager la société de par sa seule signature pour toutes les affaires relevant de la gestion journalière.

Conformément à l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle qu'amendée, le Conseil d'Administration rendra compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué à la gestion journalière.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 18 décembre 2001.

Pour extrait conforme

Signature

Un Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2002, vol. 564, fol. 81, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(16167/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2002.

FILUXA HOLDING S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.
H. R. Luxembourg B 11.244.

Im Jahre zweitausendeins, den einunddreissigsten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Joseph Elvinger, mit dem Amtssitz in Luxemburg.

Versammelten sich in ausserordentlicher Generalversammlung die Aktionäre beziehungsweise deren Vertreter der Aktiengesellschaft FILUXA HOLDING S.A., mit Amtssitz zu L-1724 Luxembourg, 11, boulevard Prince Henri, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister zu Luxembourg, Sektion B unter Nummer 11.244, gegründet gemäss Urkunde vom 12. September 1973, veröffentlicht im Mémorial, Recueil Spécial C Nummer 193 vom 31. Oktober 1973.

Die Versammlung tagt unter dem Vorsitz von Herrn Edmond Ries, Expert-Comptable, wohnhaft in Luxembourg.

Der Herr Vorsitzende beruft zum Schriftführer und Stimmzähler Frau Laurence Lambert, comptable, wohnhaft in Luxembourg.

Der so zusammengesetzte Versammlungsvorstand erstellt die Liste der anwesenden Aktionäre mit Angabe der Zahl der vertretenen Aktien.

Die von den Mitgliedern des Versammlungsvorstandes als richtig bestätigte Anwesenheitsliste und die Vollmachten, nachdem sie von den anwesenden Personen und dem amtierenden Notar ne varietur unterzeichnet worden sind, bleiben der gegenwärtigen Urkunde als Anlagen beigelegt und werden mit derselben einregistriert.

Sodann stellt der Herr Vorsitzende fest und beauftragt den amtierenden Notar zu beurkunden:

I.- Dass sich aus vorerwähnter Anwesenheitsliste ergibt, dass die dreihundertundzehn (310) voll eingezahlten Aktien, rechtsgültig hier vertreten sind und dass demzufolge die gegenwärtige ausserordentliche Generalversammlung rechtsgültig tagt und über die Tagesordnung beraten und beschliessen kann, ohne förmliche Einberufung.

II.- Dass die Tagesordnung wie folgt lautet:

Tagesordnung:

1) Abänderung von Art. 3 der Satzung welcher folgenden Wortlaut erhält:

Art.3. Die Dauer der Gesellschaft ist unbeschränkt.

2) Erhöhung des Kapitals von EUR 31.000,- auf EUR 248.000,- durch Ausgabe von 21.700 neuen Aktien von je EUR 10,- Nennwert mittels Übertrag von EUR 217.000,- aus dem Gewinnvortrag.

3) Abänderung von Art. 5 der Satzung.

4) Abänderung von Art. 5 der Satzung indem nachfolgender Abschnitt beigelegt wird: Die Gesellschaft kann im Rahmen und unter den gesetzlichen Beschränkungen ihre eigenen Aktien erwerben.

5) Abänderung von Art. 12 der Satzung welcher folgenden Wortlaut erhält: Die Gesellschaft kann im Rahmen und unter den gesetzlichen Beschränkungen Akontozahlungen auf Dividenden vornehmen.

6) Verschiedenes.

Sodann stellt die Generalversammlung fest, dass sie rechtsgültig tagt, erklärt sich mit den Ausführungen des Herrn Vorsitzenden einverstanden, schreitet zur Erledigung der Tagesordnung und fasst, nach Beratung, einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst, Artikel 3 der Satzung abzuändern.

Artikel drei der Satzung wird also ab heute ergänzt um folgenden Wortlaut:

«**Art. 3.** Die Dauer der Gesellschaft ist unbeschränkt.»

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst das Gesellschaftskapital um EUR 217.000,- (zweihundertsiebzehntausend Euro) zu erhöhen, um es von seinem jetzigen Betrag von EUR 31.000,- (einunddreissigtausend Euro) auf EUR 248.000,- (zweihundertachtundvierzigtausend Euro) zu bringen, durch die Schaffung und Ausgabe von 21.700 (einundzwanzigtausend-siebenhundert) neuen Aktien im Nennwert von je EUR 10,- (zehn Euro), aus dem Gewinnvortrag, welche dieselben Rechte und Vorteile geniessen wie die bereits bestehenden Aktien.

Intervention - Zeichnung - Einzahlung

Die anwesenden Aktionäre, hier vertreten durch Herrn Edmond Ries, vorgeannt, erklären die 21.700 neuen Aktien pro rata zu zeichnen, mittels Übertrag aus dem Gewinnvortrag eines Betrages von EUR 217.000,-.

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst Artikel 5 der Satzung abzuändern, indem nachfolgender Abschnitt beigelegt wird: Die Gesellschaft kann im Rahmen und unter den gesetzlichen Beschränkungen ihre eigenen Aktien erwerben.

Vierter Beschluss

Zwecks Anpassung der Satzung an die hiervor genommenen Beschlüsse, beschliesst die Generalversammlung Artikel fünf der Satzung abzuändern um ihnen folgenden Wortlaut zu geben:

«**Art. 5.** Das Gesellschaftskapital beträgt EUR 248.000,- (zweihundertachtundvierzigtausend Euro), eingeteilt in 24.800 (vierundzwanzigtausendacht-hundert) Aktien von je EUR 10,- (zehn Euro) Nennwert.

Die Gesellschaft kann im Rahmen und unter den gesetzlichen Beschränkungen ihre eigenen Aktien erwerben.»

Fünfter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst Artikel 12 der Satzung abzuändern, um ihnen folgenden Wortlaut zu geben:

«**Art. 12.** Die Gesellschaft kann im Rahmen und unter den gesetzlichen Beschränkungen Akontozahlungen au Dividendenn vornehmen.»

Da die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Herr Vorsitzende die Versammlung für geschlossen.

Worüber Protokoll, aufgenommen zu Luxemburg, im Jahre, Monate und am Tage wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung, haben die vorgenannten Komparenten zusammen mit dem amtierenden Notar das vorliegende Protokoll unterschrieben.

Signé: E. Ries, L. Lambert, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2002, vol. 11CS, fol. 53, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2002.

J. Elvinger.

(16104/211/74) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2002.

NESSY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.

R. C. Luxembourg B 61.907.

L'an deux mille deux, le vingt-quatre janvier.

Par-devant Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, en remplacement de son confrère empêché, Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la minute.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme luxembourgeoise, dénommée NESSY S.A. ayant son siège social à Luxembourg, 35, rue Glesener, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 61.907,

constituée par acte reçu par le notaire J. Delvaux en date du 27 novembre 1997, publié au Mémorial C - 1998, page 6633,

et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du même notaire en date du 17 décembre 2001, non encore publié au Mémorial C.

Ladite société a un capital social actuel de CHF 6.248.400,00 (six millions deux cent quarante-huit mille quatre cents francs suisses), représenté par 62.484 (soixante-deux mille quatre cent quatre-vingt-quatre) actions, chacune d'une valeur nominale de CHF 100,00 (cent francs suisses), entièrement libérées.

L'assemblée est présidée par Monsieur François Winandy, Diplômé EDHEC, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Isabel Costa, Maître en droit privé, demeurant à Hagon-dange.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Thierry Grosjean, Maître en droit privé, demeurant à F-Metz.

Les actionnaires représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que l'intégralité des actions représentatives de l'intégralité du capital social de la société sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Modification de l'article 5 alinéa 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décisions de l'Assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts, à savoir aux conditions de quorum avec l'accord des actionnaires représentant une majorité de 86% du capital social.»

2. Modification de l'article 6 pour lui donner la teneur suivante:

«Les actions de la société sont nominatives et doivent rester nominatives.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article trente-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

La propriété des actions s'établit par une inscription sur ledit registre.

Des certificats constatants ces inscriptions seront délivrés d'un registre à souches et signés par le président du conseil d'administration et un autre administrateur.»

3. Insertion dans les statuts d'un nouvel article sur le droit de préemption, à la suite de l'article 6 ayant la teneur suivante:

«Les actions sont librement cessibles entre actionnaires.

Toutefois tout actionnaire désireux de vendre tout ou partie de ses titres s'engage à ne pas en disposer sans les avoirs offerts en priorité aux autres actionnaires dans les conditions et suivant la procédure prévue dans une convention séparée.

Dès lors, chaque actionnaire qui souhaite disposer de ses titres notifie son intention au Conseil d'Administration par lettre recommandée avec avis de réception. Cette notification mentionne le nombre de titres visés, le prix, les conditions de paiement et l'identité complète du candidat cessionnaire.»

4. Renumerotation subséquente des articles suivants des statuts.

5. Modification de l'article 10 alinéa 1^{er} (anciennement article 9) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La société est administrée par un conseil d'administration composée de trois membres, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps rééligibles.»

6. Modification de l'article 11 alinéa 7 (anciennement article 10) des statuts pour lui donner exclusivement la teneur suivante:

«Les résolutions du conseil seront prises exclusivement à la majorité absolue des votants.»

7. Suppression de l'alinéa 2 de l'article 21 (anciennement article 20) des statuts.

8. Modification de l'article 22 alinéa 1^{er} (anciennement article 21) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, chaque année le 15 septembre à 10.00 heures.»

9. Modification de l'article 24 (anciennement article 23) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«L'assemblée Générale délibérant aux conditions de quorum ne peut modifier les statuts qu'avec l'accord des actionnaires représentant une majorité de 86% du capital social le tout sous réserves des limites prévues par la loi.»

10. Modification de l'article 25 alinéa 2 (anciennement article 24) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Il sera obligé de convoquer une assemblée générale chaque fois qu'un actionnaire ou groupe d'actionnaires représentant au moins 10% du capital souscrit, le demandera par écrit, en indiquant l'ordre du jour.»

11. Acceptation de la démission d'un Administrateur.

12. Décharge à donner à l'Administrateur démissionnaire.

13. Election d'un nouvel Administrateur.

14. Divers.

Ensuite l'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après avoir délibéré, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de modifier l'alinéa 5 de l'article 5 des statuts qui aura dorénavant la nouvelle teneur suivante:

«**Art. 5. Alinéa 5.** Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décisions de l'Assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts, à savoir aux conditions de quorum avec l'accord des actionnaires représentant une majorité de 86% du capital social.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de modifier l'article 6 des statuts qui aura dorénavant la nouvelle teneur suivante:

Art. 6. Les actions de la société sont nominatives et doivent rester nominatives.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article trente neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

La propriété des actions s'établit par une inscription sur ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions seront délivrés d'un registre à souches et signés par le président du conseil d'administration et un autre administrateur.

Troisième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide d'insérer dans les statuts de la société un nouvel article sur le droit de préemption, à la suite de l'article 6, qui portera le numéro 7 et qui aura la teneur suivante:

Art. 7. Les actions sont librement cessibles entre actionnaires.

Toutefois tout actionnaire désireux de vendre tout ou partie de ses titres s'engage à ne pas en disposer sans les avoirs offerts en priorité aux autres actionnaires dans les conditions et suivant la procédure prévue dans une convention séparée.

Dès lors, chaque actionnaire qui souhaite disposer de ses titres notifie son intention au Conseil d'Administration par lettre recommandée avec avis de réception. Cette notification mentionne le nombre de titres visés, le prix, les conditions de paiement et l'identité complète du candidat cessionnaire.

Quatrième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide, suite à la résolution qui précède, de renuméroter les articles des statuts.

Cinquième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de modifier l'article 10 alinéa 1^{er} (anciennement article 9) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La société est administrée par un conseil d'administration composée de trois membres, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps rééligibles.»

Sixième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de modifier l'article 11, alinéa 7 (anciennement article 10) des statuts pour lui donner exclusivement la teneur suivante:

«Les résolutions du conseil seront prises exclusivement à la majorité absolue des votants.»

Septième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de supprimer l'alinéa 2 de l'article 21 des statuts de la société (anciennement article 20).

Huitième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de modifier l'article 22, alinéa 1 (anciennement article 21) des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, chaque année le 15 septembre à 10.00 heures.»

Neuvième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de modifier l'article 24 (anciennement article 23) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«L'assemblée générale délibérant aux conditions de quorum ne peut modifier les statuts qu'avec l'accord des actionnaires représentant une majorité de 86% du capital social le tout sous réserves des limites prévues par la loi.»

Dixième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de modifier l'article 25, alinéa 2 (anciennement article 24) des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«Il sera obligé de convoquer une assemblée générale chaque fois qu'un actionnaire ou groupe d'actionnaires représentant au moins 10% du capital souscrit, le demandera par écrit, en indiquant l'ordre du jour.»

Onzième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide d'accepter la démission d'un Administrateur, savoir: Madame Mireille Gehlen, Licenciée en administration des affaires, demeurant à Dudelange. Décharge pleine et entière à été donnée à l'Administrateur démissionnaire.

Douzième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide d'élire comme nouvel Administrateur en remplacement de l'Administrateur démissionnaire:

Monsieur Stefano Davide Maria Borghini, domicilié à Via Sarfatti, n° 7 - I-Milan.

Son mandat terminera à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2001.

Clôture de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu et traduit dans une langue connue des comparants. Après interprétations données aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénom, états et demeure, lesdits comparants ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: F. Winandy, I. Costa, T. Grosjean, R. Neuman.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2002, vol. 133S, fol. 70, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2002.

J. Delvaux.

(16249/208/155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2002.

NESSY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.

R. C. Luxembourg B 61.907.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 24 janvier 2002 actée sous le n° 32 par-devant Maître Réginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de son confrère empêché, Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la minute, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2002.

(16250/208/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2002.

SYSTEME INITIATIVES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 57.130.

L'an deux mille deux, le dix-huit janvier.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SYSTEME INITIATIVES S.A., avec siège social à Luxembourg, 21-25, allée Scheffer, constituée suivant acte reçu par le notaire Alphonse Lentz, de résidence à Remich (Luxembourg), le 4 décembre 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 85 du 22 février 1997 et inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 57.130.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Maître Marianne Goebel, avocat, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Maître Philippe Morales, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Maître Karine Mastinu, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarant par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Dissolution anticipée de la société et mise en liquidation
2. Nomination d'un liquidateur de la société
3. Détermination des pouvoirs conférés au liquidateur.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de dissoudre la société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

Est nommé liquidateur de la société Maître Charles Duro, avocat, demeurant à Luxembourg.

Troisième résolution

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus larges pour l'exercice de sa mission, notamment ceux prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, tous ont signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: M. Goebel, P. Morales, K. Mastinu, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2002, vol. 11CS, fol. 62, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2002.

J. Elvinger.

(16105/211/45) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2002.

EXPAND SANTE INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 72.703.

Extrait de la résolution prise par le Gérant en date du 20 décembre 2001

Le Gérant décide de transférer le siège social de la société, du 7, Val Sainte Croix L-1371 Luxembourg, au 73, Côte d'Eich L-1450 Luxembourg.

Luxembourg, le 20 décembre 2001.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2002, vol. 564, fol. 85, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(16163/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2002.

NEWVENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 53.241.

L'an deux mille deux, le dix-huit janvier.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de NEWVENT S.A., R.C. Numéro B 53.241 ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée par acte de Maître Georges d'Huart, notaire résident à Pétange, en date du 19 décembre 1995, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 90 du 21 février 1996.

Les statuts de la société ont été modifiés par acte reçu du même notaire en date du 6 février 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 371 du 20 mai 1998.

La séance est ouverte à 10.00 heures sous la présidence de Monsieur Marc Koeune, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Rachel Uhl, juriste, demeurant à Kédange, France.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny, Belgique.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les six cent quatre-vingt (680) actions d'une valeur nominale de cent florins hollandais (NLG 100,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de soixante-huit mille florins hollandais (NLG 68.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Dissolution de la société et mise en liquidation.
2. Nomination d'un ou plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.
3. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée générale nomme aux fonctions de liquidateur, pour la durée de la liquidation, Monsieur Marc Koeune, préqualifié, qui aura les pouvoirs les plus étendus pour réaliser la liquidation, sauf les restrictions prévues par la loi ou les statuts de la société en liquidation.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée à 10.15 heures. Dont acte, fait et passé à Luxembourg, même date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Koeune, R. Uhl, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2002, vol. 11CS, fol. 62, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2002.

J. Elvinger.

(16107/211/47) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2002.

SAVALIM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.
R. C. Luxembourg B 78.685.

Extrait de la décision du Conseil d'Administration en date du 2 janvier 2002

Il résulte d'une décision du Conseil d'Administration en date du 2 janvier 2002 que le siège social de la social est transféré du 16, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-1330 Luxembourg aux 38-40, rue Sainte Zithe à L-2763 Luxembourg avec effet au 2 janvier 2002.

Pour SAVALIM S.A.

Signature

Un Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2002, vol. 564, fol. 88, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(16171/250/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2002.

CORDIUS LUXINVEST, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 51.792.

Le Conseil d'Administration a décidé de transférer le siège social de la Société du 47, boulevard du Prince Henri, Luxembourg au 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg avec effet au 1^{er} février 2002.

Pour CORDIUS LUXINVEST

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2002, vol. 564, fol. 83, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(16157/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2002.

INVESTNET INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 71.815.

L'an deux mille deux, le dix-huit janvier.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de INVESTNET INTERNATIONAL S.A., R. C. Numéro B 71.815 ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée par acte du notaire instrumentaire, en date du 21 septembre 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 921 du 3 décembre 1999.

Les statuts de ladite société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par acte de Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 15 octobre 2001, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

La séance est ouverte à 10.00 heures sous la présidence de Monsieur Marc Koeune, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny, Belgique.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Patrick van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les trois cent soixante-huit mille huit cent douze (368.812) actions de catégorie A d'une valeur nominale de cinq euros (EUR 5,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social d'un million huit cent quarante-quatre mille soixante euros (EUR 1.844.060,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocation préalable.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Réduction du nombre statutaire d'administrateurs de six (6) à cinq (5).

2. Démission de Monsieur Wolfgang Ebinger de son mandat d'administrateur en date du 18 mai 2001.

3. Nomination d'un administrateur-délégué en la personne de Monsieur Fabrizio Resta, manager, demeurant à Via di Tor Bandena, Trieste, Italie.

4. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre statutaire d'administrateurs est réduit de six (6) à cinq (5) administrateurs.

En conséquence, l'article 6 alinéa 1^{er} des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 6. Alinéa 1^{er}.** La société est administrée par un conseil composé de cinq membres, actionnaires ou non, parmi lesquels le président sera désigné par les actionnaires financiers institutionnels de la société tels que les fonds ou les sociétés d'investissement.»

Deuxième résolution

L'assemblée prend acte de la démission de Monsieur Wolfgang Ebinger en date du 18 mai 2001.

Troisième résolution

L'assemblée nomme Monsieur Fabrizio Resta, manager, demeurant à Via di Tor Bandena, 1, Trieste, Italie, aux fonctions d'administrateur, auquel est en outre déléguée la gestion journalière des affaires de la société ainsi que la représentation de la société afférente à cette gestion journalière.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée à 10.15 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Koeune, H. Janssen, P. van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2002, vol. 11CS, fol. 62, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Releveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2002.

J. Elvinger.

(16106/211/56) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2002.

**SEPINVEST S.A., SOCIETE EUROPEENNE DE PARTICIPATIONS ET INVESTISSEMENTS,
Société Anonyme,
(anc. Société Anonyme Holding).**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 37.082.

L'an deux mille un, le trente et un décembre.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding SOCIETE EUROPEENNE DE PARTICIPATIONS ET INVESTISSEMENTS S.A. en abrégé SEPINVEST S.A., ayant son siège social à L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 37.082, constituée suivant acte reçu en date du 13 décembre 1977 par acte devant Maître Carla Stipa, sous la forme d'une société de droit italien et dont le siège social a été transféré à Luxembourg, en date du 6 juin 1991, par acte passé devant Maître Jacques Delvaux, publié au Mémorial C numéro 431 du 14 novembre 1991.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny (Belgique).

Monsieur le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy (Belgique).

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations paraphées ne varietur, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que sur les 16.000.000 (seize millions) d'actions représentatives de l'intégralité du capital, convoquées comme il se doit, 15.325.680 (quinze millions trois cent vingt-cinq mille six cent quatre-vingts) actions sont présentes ou représentées à la présente Assemblée Générale Extraordinaire, de sorte que l'Assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

Changement de l'objet social de la société de Holding 29 en Soparfi et modification afférente de l'article 4 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Résolution unique:

L'assemblée décide d'abandonner le statut d'une société holding, régi par la loi du 31 juillet 1929, et d'adopter le statut d'une simple société de participations financières avec effet au 1^{er} janvier 2002.

Par conséquent, l'assemblée décide de modifier l'article 4 (objet social) des statuts de la société, pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

La société peut ouvrir des succursales à l'intérieur et à l'extérieur du pays.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: H. Janssen, P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2002, vol. 133S, fol. 41, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Releveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2002.

J. Elvinger.

(16120/211/56) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2002.

**FIDEI CONSULT S.A., Société Anonyme,
(anc. GRANT THORNTON CONSULT S.A.).**

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 68.731.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2002.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(16108/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2002.

MATERIS MANAGEMENT ADJUVANTS, Société Civile.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.

L'an deux mille deux, le quatorze janvier.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire, résidant à Luxembourg

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société civile MATERIS MANAGEMENT ADJUVANTS (la «Société»), ayant son siège social à Luxembourg, 15, rue de la Chapelle, constituée suivant acte reçu par le notaire précité en date du 19 avril 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 21 novembre 2001.

L'assemblée a été déclarée ouverte à 17h, avec Bertrand Reimmel, maître en droit, résidant à Luxembourg, comme président.

Le président a désigné comme secrétaire Annick Dennewald, maître en droit, résidant à Luxembourg.

L'assemblée a élu comme scrutateur Sophie Laguesse, licenciée en droit, résidant à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant été dûment constitué, le président a déclaré et a requis le notaire d'acter:

I. Que tous les associés sont représentés et leurs noms avec mention du mandataire et le nombre des parts sociales détenues sont spécifiées dans une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée et le notaire soussigné qui restera annexée et sera enregistrée avec le présent acte.

II. Les procurations, après avoir été paraphées ne varietur par les personnes comparantes, resteront également annexées au présent acte.

III. Que l'ordre du jour de la présente assemblée des associés de la Société est le suivant:

1. Augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 1.520,- afin de le porter de son montant actuel de EUR 19.140,- à EUR 20.660,-, par l'émission de 152 parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 10,- par part sociale.

2. Autoriser, conformément à l'article 8 des statuts, la souscription de nouvelles parts sociales et constater la souscription et la libération des parts sociales à émettre.

3. Modifier en conséquence l'article 6 des statuts afin de refléter ce qui précède.

Après délibération, l'assemblée des associés a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 1.520,- afin de le porter de son montant actuel de EUR 19.140,- à EUR 20.660,-, par l'émission de 152 parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 10,- par part sociale.

Deuxième résolution

Il est décidé d'autoriser, conformément à l'article 8 des statuts,

- Monsieur Vaclav Broz à souscrire à 76 parts sociales et

- Monsieur Eric Lebre à souscrire à 76 parts sociales.

Il est constaté ensuite que les nouvelles parts sociales ont été souscrites à concurrence de 76 parts sociales par Monsieur Vaclav Broz et 76 parts sociales par Monsieur Eric Lebre et que les parts nouvellement émises ont été entièrement libérées par paiement en espèces.

Troisième résolution

Il est décidé de modifier la première phrase de l'article 6 des Statuts par référence à un capital social qui est fixé à la somme de EUR 20.660,- divisé en 2.066 parts de EUR 10,- chacune et d'ajouter à la liste reprenant le nombre de parts sociales détenues par chaque associé une référence au nombre de parts sociales détenues par les deux nouveaux associés, à savoir:

à Vaclav Broz. 76 parts

à Eric Lebre. 76 parts

Tous les frais et honoraires dus en vertu des présentes sont à charge de la Société.

Dépenses

Des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société à la suite de son augmentation de capital s'élèvent approximativement à soixante mille francs luxembourgeois.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: B. Reimmel, A. Dennewald, S. Laguesse, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2002, vol. 133S, fol. 59, case 2. – Reçu 15,20 euros.

Le Releveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2002.

J. Elvinger.

(16114/211/58) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2002.

INTERNATIONAL SPORTING TRAVEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 46.907.

Les comptes annuels ainsi que l'affectation du résultat au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 20 février 2002, vol. 564, fol. 87, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2002.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

(16159/657/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2002.

INTERNATIONAL SPORTING TRAVEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 46.907.

Les comptes annuels ainsi que l'affectation du résultat au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 20 février 2002, vol. 564, fol. 87, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2002.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

(16160/657/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2002.

INTERNATIONAL SPORTING TRAVEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 46.907.

Les comptes annuels ainsi que l'affectation du résultat au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 20 février 2002, vol. 564, fol. 87, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2002.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

(16161/657/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2002.

SOLUPREST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3850 Schifflange, 90-94, rue de la Libération.

R. C. Luxembourg B 43.330.

Changement du siège social, de L-3835 Schifflange 39, route d'Esch à L-3850 Schifflange 90-94, rue de la Libération.
Schifflange, le 4 février 2002.

F. Brunori

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2002, vol. 864, fol. 79, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Releveur (signé): J. Muller.

(16174/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2002.

BAUDUIN & PARTNERS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 47.161.

Le siège de la société BAUDUIN & PARTNERS, S.à r.l., sise au 3A, rue Guillaume Kroll à L-1882 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 47.161, a été dénoncé avec effet au 29 décembre 2000 par son agent domiciliataire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2001.

Pour publication et réquisition

FARGO LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2002, vol. 564, fol. 85, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(16164/999/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2002.

**DBN S.A., Société Anonyme,
(anc. DBN HOLDING S.A.).**

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 47.022.

L'an deux mille un, le trente et un décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme D.B.N. HOLDING S.A., ayant son siège social à L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener, R.C. Luxembourg section B numéro 47.022, constituée suivant acte reçu par Maître Jacques Delvaux, notaire alors de résidence à Esch-sur-Alzette, le 1^{er} mars 1994, publié au Mémorial de 1994, page 11972.

L'assemblée est présidée par Monsieur Philippe Vanderhoven, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Kédange, France.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny, Belgique.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Qu'il ressort de la liste de présence que les quatre cent mille (400.000) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1) Changement de l'objet social par abandon du statut de société holding régi par la loi du 31 juillet 1929, pour transformer le société en société de participation financière pleinement imposable.

2) Modification subséquente et adéquate de l'article 4 des statuts.

3) Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'abandonner le régime fiscal instauré par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et d'adopter le statut d'une société de participation financière non régie par cette loi mais par les dispositions relatives aux sociétés dites «Soparfi».

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de remplacer l'article quatre des statuts définissant l'objet de la société pour lui donner la teneur suivante:

Art. 4. La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par la voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons et en accordant des prêts ou garanties à des sociétés dans lesquelles elle aura pris des intérêts.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptible d'en faciliter la réalisation.

Troisième résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination sociale de la société en supprimant le mot holding et de modifier en conséquence l'article premier des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de D.B.N. S.A..

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: F. Winandy, P. Vanderhoven, R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2002, vol. 133S, fol. 40, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2002.

J. Elvinger.

(16115/211/57) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2002.

GRESFIN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2016 Luxembourg, 13, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 46.631.

Il est porté à la connaissance de tous, que le contrat de domiciliation entre:

- Société domiciliée:

GRESFIN INTERNATIONAL S.A.

Société Anonyme Holding

13, boulevard Royal

L-2016 Luxembourg

R.C. Luxembourg B 46.631

et

- Domiciliataire:

(à son ancienne adresse)

BONN, SCHMITT, STEICHEN

7, Val Sainte Croix

L-1371 Luxembourg

a pris fin avec effet au 21 décembre 2001.

Fait à Luxembourg, le 1^{er} février 2002.

BONN, SCHMITT, STEICHEN

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2002, vol. 564, fol. 85, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(16165/999/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2002.

HOLDUN S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-5365 Münsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall.

R. C. Luxembourg B 55.565.

In the year two thousand one, on the thirty-one of December.

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing at Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of HOLDUN S.A., a société anonyme, having its registered office at L-2017 Luxembourg, rue Richard Coudenhove-Kalergi, trade register Luxembourg section B number 55.565, incorporated by deed dated on the 4th of July 1996, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, of 1996, page 24267.

The meeting is presided by Mr Francis Zeler, employee, residing in Rosières-la-Petite, Belgique.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mrs Christèle Alexandre, employee, residing at Marly, France.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 2000 (two thousand) shares, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

I.- Transfer of the Company's registered office to 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach with effect as of October 1st, 2001.

2.- Modification of Article 2, first paragraph of the Company's by-laws which henceforth will read as follows:

«**Art. 2. First paragraph.** The registered office is in Münsbach.»

3.- Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholders unanimously decide what follows:

First resolution

The meeting decides to transfer the registered office of the company from L-2017 Luxembourg, rue Richard Coudenhove-Kalergi to L-5355 Munsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall, with effect as of October 1st, 2001.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the meeting decides to amend the first paragraph of article two of the Articles of Incorporation to read as follows:

«**Art. 2. First paragraph.** The registered office of the company is in Munsbach.»

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille un, le trente et un décembre.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme HOLDUN S.A., ayant son siège social à L-2017 Luxembourg, rue Richard Coudenhove-Kalergi, R.C. Luxembourg section B numéro 55.565, constituée suivant acte reçu le 4 juillet 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, de 1996, page 24267.

L'assemblée est présidée par Monsieur Francis Zeler, employé privé, demeurant à Rosières-la-Petite, Belgique.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Christèle Alexandre, employée privée, demeurant à Marly, France.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 2.000 (deux mille) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la société au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach avec effet au 1^{er} octobre 2001.

2. Modification subséquente de l'article 2, 1^{er} alinéa, des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 2.1^{er} alinéa.** Le siège social est établi à Munsbach.»

3. Divers

Après approbation de ce qui précède, il est décidé ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

Il est décidé de transférer le siège social de la société de L-2017 Luxembourg, rue Richard Coudenhove-Kalergi au L-5365 Munsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall, avec effet au 1^{er} octobre 2001.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, il est décidé de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art.2. 1^{er} paragraphe.** Le siège social est établi à Munsbach.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé F. Zeler, C. Alexandre, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2002, vol. 133S, fol. 41, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2002.

J. Elvinger.

(16119/211/84) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2002.

LOEWEN LUXEMBOURG (No.4) S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 65.818.

In the year two thousand two, on the twenty-ninth day of January.

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of LOEWEN LUXEMBOURG (NO.4) S.A., a company organized under the laws of Luxembourg (the «Company»), having its registered office at 26, Boulevard Royal, Suite 624 L 2449, Luxembourg, registered to the Trade Register of Luxembourg, at section B under the number 65.818, incorporated pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary public, residing in Belvaux, on 27th July 1998, published in the Luxembourg Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°778 of October 26, 1998.

The meeting was opened at 10.00 a.m. with Patrick van Hees, juriste, residing in Belgium, in the chair, who appointed as secretary Hubert Janssen, jurist, residing at Torgny-Rouvroy, Belgium.

The meeting elected as scrutineer Miss Rachel Uhl, jurist, residing at Kédange, France.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

1. - That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Increase of the corporate capital by an amount of one hundred United States dollars (USD 100.-), so as to raise it from the current amount of thirty six thousand United States dollars (USD 36,000.-) to thirty six thousand one hundred United States dollars (USD 36,100.-) by the issue of one new share with a par value of one hundred United States dollars (USD 100.-).

2. Subscription, intervention of the subscriber and payment of the new share by a contribution in kind consisting of shares.

3. Acceptation by the managers of LOEWEN LUXEMBOURG (No.4) S.A.

4. Amendment of article five of the articles of incorporation in order to reflect such action.

II. - That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III. - That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. - That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolution:

First resolution

The shareholders, exercising the powers devolved to the general meeting of shareholders, decide to increase the issued share capital by an amount of one hundred United States dollars (USD 100.-), so as to raise it from its present amount of thirty six thousand United States dollars (USD 36,000.-) to thirty six thousand one hundred United States dollars (USD 36,100.-) by the issue of one new share with a par value of one hundred United States dollars (USD 100), the whole to be fully paid up through a contribution in kind consisting in shares of LOEWEN INVESTMENT TWO (GIBRALTAR), an unlimited company organised and existing under the laws of Gibraltar, having its registered address at Suite 3 Watergardens 4, Gibraltar.

Second resolution

The shareholders accept the subscription of the new share by LOEWEN FINANCIAL CORPORATION, a corporation organised and existing under the laws of Barbados, having its registered address at Loewen House, 2nd Street Hometown, St-James, Barbados, West Indies, for the one new share to be issued.

Contributor's Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the aforementioned company LOEWEN FINANCIAL CORPORATION, majority shareholder here represented as stated here-above;

Which declares to subscribe the one new share and to pay it up by a contribution in kind hereafter described:

Description of the contribution

Forty preference shares with a par value of 1.- GBP of LOEWEN INVESTMENT TWO (GIBRALTAR) , prenamed; this contribution being valued at USD 100.

Evidence of the contribution's existence and value

Audit report

Proof of the ownership and the value of such shares has been given to the undersigned notary by the articles of association of the said company and by a report issued by BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE, Réviseur d'Entreprises, represented by Marc Lamesch, dated January 11, 2002, who concludes as follows:

«Based on our audit, in the terms as described before, we have no remarks to make in respect of the value of the shares of LOEWEN INVESTMENT TWO (GIBRALTAR). Which at least equals in number and nominal value to the one share of a nominal value of USD 100.- to be issued.»

This report will remain here annexed, signed ne varietur by the appearing parties.

Effective implementation of the contribution

LOEWEN FINANCIAL CORPORATION, contributor prenamed here represented as stated hereabove, declares:

- that the shares of LOEWEN INVESTMENT TWO (Gibraltar) are fully paid up;
- that such shares are in registered form;
- that it is the entity solely entitled to the shares and possessing the power to dispose of the shares;
- that there exists no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of the shares be transferred to him;
- that such shares are legally and conventionally freely transferable;
- that all formalities shall be carried out in the respective States, in order to formalise the transfer and to render it effectively anywhere and toward any third party;
- and hereby declares that the total value of the contribution made to LOEWEN LUXEMBOURG (No.4) S.A. amounts to USD 100.-, exclusively remunerated by issue of shares and totally allocated to the share capital.

Managers' Intervention

Thereupon intervene:

- a) Larry A. Davis, class A director, residing in Christ Church, Barbados.
- b) Dwight K. Hawes, class B director, residing in North Vancouver, British Columbia, Canada.
- c) Petrus G. C. van Tol, class B director, residing in Küsnacht, Switzerland.

Acknowledging having been beforehand informed of the extent of their responsibility beforehand, each of them personally and solidarily legally engaged as directors of the Company by reason of the here above described contribution in kind, all of them expressly agree with the description of the contribution in kind, with its valuation, with the effective transfer of these shares, and confirms the validity of the subscription and payment.

Third resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the contribution being fully carried out, the shareholders decide to amend the article five of the Articles of Incorporation to read as follows:

«**Art. 5.** The subscribed capital is set up at USD 36,100.- (Thirty six thousand one hundred United States dollars), divided into 361 (three hundred and sixty one) shares with a value of USD 100.- (one hundred United States dollars) each.»

Evaluation

For the purpose of registration, the contribution is evaluated at 116.-.

Costs

The parties evaluate the cost of the deed at approximately 1,000.-.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Folgt die deutsche Übersetzung vorstehenden Textes:

Im Jahre zweitausendzwei, den neunundzwanzigsten Januar.

Vor dem unterzeichneten Notar Joseph Elvinger, im Amtswohnsitze zu Luxemburg,

Wurde eine außerordentliche Generalversammlung der LOEWEN LUXEMBOURG (No.4) S.A., eine Gesellschaft nach luxemburgischen Recht (die «Gesellschaft») abgehalten mit satzungsgemäßer Geschäftsstelle am Boulevard Royal 26, Suite 624 L-2449, Luxemburg, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg unter der Nummer 65.818, die von Notar Jean-Joseph Wagner, Notar, wohnhaft in Belvaux am 27. Juli 1998 beurkundet worden ist, veröffentlicht im Memorial C Nummer 778 vom 26. Oktober 1998.

Die Versammlung wurde um 100.00 Uhr unter dem Vorsitz von Patrick van Hees, Jurist, wohnhaft in Messancy, Belgien, eröffnet, der zum Schriftführer Hubert Janssen, Jurist, wohnhaft in Torgny, Belgien bestellte.

Die Versammlung bestellte zum Wahlprüfer Rachel Uhl, Jurist, wohnhaft in Kédange, Frankreich.

Der Vorstand der Versammlung war damit konstituiert und der Vorsitzende bittet den Notar um folgende Feststellung:

- I. - Die Tagesordnung der Versammlung lautet wie folgt:

Tagesordnung:

1. Aufstockung des Kapitals um einhundert amerikanische Dollar (USD 100,-), wodurch das heutige Stammkapital von dreißigtausend amerikanischen Dollar (USD 36.000,-) auf dreißigtausendeinhundert amerikanische Dollar (USD 36.100) über die Emission einer neuen Aktie mit einem Wert von einhundert amerikanischen Dollar (USD 100,-) erhöht wird.
2. Zeichnung, Intervention des Zeichners und Zahlung der neuen Aktie geschieht durch Sachanlagen in Form von Aktien.
3. Billigung durch die Geschäftsführung von LOEWEN LUXEMBOURG (No.4) S.A.
4. Anpassung von Artikel 5 der Satzung, um eine derartige Rechtshandlung zu ermöglichen.

II. - Dass die Gesellschafter anwesend oder vertreten sind. Die Vollmachten der vertretenen Gesellschafter und die Anzahl ihrer Aktien sind in der Anwesenheitsliste vermerkt. Diese Anwesenheitsliste, die von den Gesellschaftern, den Bevollmächtigten der vertretenen Gesellschafter und dem Vorstand der Versammlung unterzeichnet wurde, wird diesem Versammlungsprotokoll angeheftet und zusammen mit der offiziellen Eintragung abgelegt.

III. - Dass das gesamte Gesellschaftskapital bei dieser Versammlung anwesend oder vertreten ist und dass alle anwesenden oder vertretenen Gesellschafter erklären, eine entsprechende Einberufung erhalten zu haben und dass sie vor Versammlungsdatum über die Tagesordnung verfügen konnten. Somit sind keine weiteren Einberufungsmittel erforderlich.

IV. - Dass diese Versammlung, die das gesamte Gesellschaftskapital vertritt, ordnungsgemäß einberufen wurde und dass rechtsgültige Beschlüsse über alle in der Tagesordnung angegebenen Themen gefasst werden können.

Die Generalversammlung fasst nach eingehender Beratung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Gesellschafter beschließen in der Ausübung der ihr für in dieser Generalversammlung zustehenden Rechte, die Aufstockung des Gesellschaftskapitals um die Summe von einhundert amerikanische Dollar (USD 100.-), wodurch das gegenwärtige Stammkapital von dreißigtausend amerikanischen Dollar (USD 36.000.-) auf dreißigtausendeinhundert amerikanische Dollar (USD 36.100.-) mittels der Emission einer neuen Aktie im Wert von einhundert amerikanischen Dollar (USD 100.-) aufgestockt wird, die insgesamt über die Sacheinlage in der Form von Aktien von LOEWEN INVESTMENT TWO (GIBRALTAR), einer Aktiengesellschaft nach dem Recht von Gibraltar mit satzungsgemäßem Sitz in Suite 3 Watergardens 4, Gibraltar, eingebracht wird.

Zweiter Beschluss

Die Gesellschafter bewilligen die Zeichnung der neuen Aktie durch LOEWEN FINANCIAL CORPORATION, eine Gesellschaft nach dem Recht von Barbados mit eingetragener Geschäftsstelle Loewen House, 2nd Street Holetown, St-James, Barbados, Westindien, für die eine zu emittierende Aktie.

Intervention des Kapitaleinlegers - Zeichnung - Zahlung

Kurz darauf interveniert obige Gesellschaft LOEWEN FINANCIAL CORPORATION, die in dieser Angelegenheit wie oben angegeben wurde, vertreten ist;

sie erklärt, diese neue Aktie zu zeichnen und sie als nachstehend beschriebene Sacheinlage einzubringen:

Zahlungsweise

Vierzig Vorzugsaktien im Wert von 1,- GBP der vorgenannten LOEWEN INVESTMENT TWO (GIBRALTAR); diese Zahlung wird auf USD 100,- festgelegt.

Nachweis des Einlagewertes

Wirtschaftsprüfer Bericht

Der unterzeichnende Notar, bestätigt das Eigentum und den Wert dieser Aktien mittels einer aktuellen Satzung der angeschlossenen Gesellschaften und aus einem Bericht des Wirtschaftsprüfers BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE, Réviseurs d'Entreprises, vertreten durch Herrn Marc Lamesch, deren Schlussfolgerungen wie folgt lauten:

«Based on our audit, in the terms as described before, we have no remarks to make in respect of the value of the shares of LOEWEN INVESTMENT TWO (GIBRALTAR). Which at least equals in number and nominal value to the one share of a nominal value of USD 100.- to be issued.»

Eine Abschrift dieses Berichtes, nachdem sie ne varietur von allen Parteien und dem amtierenden Notar unterzeichnet wurde, bleibt gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigegeben, um mit derselben einregistriert zu werden.

Effektive Implementation der Einlage

LOEWEN FINANCIAL CORPORATION, der vorgenannte Kapitaleinleger, vertreten in der oben genannten Eigenschaft erklärt:

- dass die Aktien of LOEWEN INVESTMENT TWO (GIBRALTAR) voll eingezahlt sind
- dass diese Aktien auf den Namen lauten,
- dass sie in dieser Eigenschaft alleine für diese Aktien und deren Veräußerung befugt ist,
- dass auf diesen Aktien weder Bezugsrechte noch andere Rechte bestellt worden sind, aufgrund derer jemand die Übertragung von einer oder mehreren Aktien auf sich beanspruchen kann,
- dass diese Aktien rechtmäßig und ordnungsgemäß frei übertragen werden können,
- dass alle Vorschriften in den betreffenden Staaten erfüllt werden, damit die formelle Übertragung jederzeit effektiv Dritten gegenüber erbracht werden kann
- und erklärt hiermit, dass der Gesamtwert der Einlage von LOEWEN LUXEMBOURG (No.4) S.A. USD 100,- beträgt, ohne Vergütung für diese Aktien die insgesamt dem Aktienkapital zugewiesen werden.

Intervention der Geschäftsführung

Kurz darauf intervenieren:

- a) Larry A. Davis, Klasse A Geschäftsführer, wohnhaft in Christ Church, Barbados.
- b) Dwight K. Hawes, Klasse B Geschäftsführer, wohnhaft in North Vancouver, British Columbia, Kanada.
- c) Petrus G. C. von Tol, Klasse B Geschäftsführer, wohnhaft in Küsnacht, Schweiz.

Aufgrund der Tatsache, dass sie im Voraus über den Umfang ihrer Verantwortung informiert worden sind und jeder von ihnen einzeln und gemeinschaftlich rechtsgültig als Geschäftsführer der Gesellschaft im Zusammenhang mit der oben beschriebenen Einlage angestellt ist, erklären sich alle ausdrücklich mit der oben beschriebenen Einlage, der Bewertung und der effektiven Übertragung dieser Aktien einverstanden, sie bestätigen dies mit ihrer Unterschrift und Einzahlung.

Dritter Beschluss

Infolge der obigen Entscheidungen und des Beschlusses, die Einlage voll einzuzahlen, wollen die Gesellschafter Artikel fünf des Gesellschaftsvertrags ändern, wie nachstehend angegeben:

«**Art. 5.** Das Stammkapital beträgt 36.100,- USD (sechsendreißigtausendeinhundert amerikanische Dollar) unterteilt in 361 (dreihunderteinundsechzig) Aktien mit einem Stückwert von 100,- USD (einhundert amerikanischen Dollar).»

Abschätzung

Das Gesellschaftskapital wird abgeschätzt auf ungefähr 116,-.

Kosten

Die Kosten und Lasten, welche der Gesellschaft anlässlich ihrer Aufstockung des Kapitals entstehen, werden geschätzt auf 1.000,-.

Vor der Versammlung wurden keine weiteren außer den oben angegebenen Geschäften getätigt.

Diese notarielle Urkunde wurde erstellt in Luxemburg am anfangs genannten Datum.

Diese Urkunde wurde den Komparenten verlesen und gemeinsam mit dem Notar wurde diese Originalurkunde unterzeichnet.

Der unterzeichnende Notar beherrscht die englische Sprache in Wort und Schrift und bestätigt hiermit, dass auf Verlangen der obigen Komparenten diese Urkunde auf Englisch abgefasst wurde und ins Französische übersetzt worden ist. Auf Verlangen der selben Komparenten und um Unstimmigkeiten zwischen dem englischen und französischen Text zu vermeiden, wird die englische Fassung für bindend erklärt.

Signé: P. Van Hees, H. Janssen, R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2002, vol. 133S, fol. 83, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2002.

Signature.

(16116/211/212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2002.

MEDIADIGIT INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2240 Luxembourg, 33, rue Notre-Dame.

R. C. Luxembourg B 84.604.

—

Minutes of the Extraordinary General Meeting held in Luxembourg at the registered office on January 24th, 2002

Officers

The meeting was called to order at 11.00 a.m. under the Chairmanship of Mr Giovanni Angelucci.

The Chairman appointed Mrs Chantal Keereman to act as secretary of the meeting.

Mr Alex Schmitt has been appointed teller to the meeting.

The chairman declares and the meeting agrees:

- that the sole Participant present or represented and the number of parts held by it are entered on an attendance list attached to these minutes and duly signed by the proxy of the Participant and the members of the bureau;
- that pursuant to the attendance list, all the parts are present or represented and the sole Participant represented declares that it has had notice and knowledge of the agenda prior to this meeting;
- that the present meeting therefore is duly constituted and can therefore validly deliberate on the points of the agenda which were as follows:

Agenda:

Appointment of Mr Paul Lutgen, expert-comptable, with professional address at 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg as statutory auditor of the Company.

Upon motion duly the meeting unanimously.

Resolved to appoint Mr Paul Lutgen, expert-comptable, with professional address at 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg as statutory auditor of the Company for a period of 3 years.

Nothing else being on the agenda, the meeting was adjourned at 11.30 a.m.

Signature / Signature / Signature

Chairman / Secretary / Teller

Legalization

The undersigned notary hereby legalizes the signatures of Mr G. Angelucci, Mr A. Schmitt and C. Keereman.

Luxembourg, le 31 janvier 2002.

A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 8 février 2002, vol. 564, fol. 47, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(16173/000/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2002.

EUROMONEY PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 77.921.

Il est porté à la connaissance de tous, que le contrat de domiciliation entre:

- Société domicilié:

EUROMONEY PARTICIPATIONS S.A.

Société Anonyme

7, Val Sainte Croix

L-1371 Luxembourg

R.C. Luxembourg B 77.921

et

- Domiciliaire:

(à son ancienne adresse)

BONN, SCHMITT, STEICHEN

7, Val Sainte Croix

L-1371 Luxembourg

a pris fin avec effet au 17 décembre 2001.

Fait à Luxembourg, le 13 février 2002.

BONN, SCHMITT, STEICHEN

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2002, vol. 564, fol. 85, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(16166/999/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2002.

SAVALMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.

R. C. Luxembourg B 45.473.

Extrait de la décision du Conseil d'Administration en date du 2 janvier 2002

Il résulte d'une décision du Conseil d'Administration en date du 2 janvier 2002 que le siège social de la social est transféré du 16, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-1330 Luxembourg aux 38-40, rue Sainte Zithe à L-2763 Luxembourg avec effet au 2 janvier 2002.

Pour SAVALMO S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2002, vol. 564, fol. 88, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(16172/250/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2002.

HOUSE DESIGN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3378 Livange, rue de Bettembourg, Centre Commercial Match.

R. C. Luxembourg B 81.699.

Extrait de résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 13 décembre 2001

Les associés de la société à responsabilité limitée HOUSE DESIGN, S.à r.l. se sont réunis au siège social en Assemblée Générale Extraordinaire le 13 décembre 2001 et ont décidé, à l'unanimité, de prendre les résolutions suivantes:

- La démission de Monsieur Erwin Duren, maître-façadier-plâtrier, demeurant à Mondercange de son poste de gérant unique de la société est acceptée.

- Pleine et entière décharge lui est donnée pour l'exercice de son mandat.

- Est nommé gérant unique en remplacement du gérant démissionnaire:

Monsieur Joachim Hoen, Ingénieur Diplômé, demeurant à D-66663 Merzig.

- La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant unique.

Livange, le 13 décembre 2001.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2002, vol. 564, fol. 41, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(16221/503/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2002.

MINETA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 2, rue du Fort Wallis.
R. C. Luxembourg B 17.957.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 13 février 2002, vol. 564, fol. 65, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2002.

Signatures

Administrateurs

(16177/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2002.

MINETA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 2, rue du Fort Wallis.
R. C. Luxembourg B 17.957.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 mai 2001

3. Par votes spéciaux, l'Assemblée Générale donne, à l'unanimité de voix, décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice écoulé.

4. Les mandats d'administrateurs de Monsieur Christophe Blondeau, Monsieur Pierre Galand et Madame Josette Blake, ainsi que le mandat de commissaire de Monsieur Rodney Haigh expirent à la présente Assemblée.

L'Assemblée décide de renouveler les mandats d'administrateurs de Monsieur C. Blondeau, de Monsieur P. Galand et de Madame J. Blake, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de Monsieur R. Haigh.

Tous les mandats viendront à l'échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2002.

Certifié conforme

J. Blake / C. Blondeau

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2002, vol. 564, fol. 65, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(16178/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2002.

BIOS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 2, rue du Fort Wallis.
R. C. Luxembourg B 3.055.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 13 février 2002, vol. 564, fol. 65, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2002.

Signatures.

(16183/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2002.

BIOS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 2, rue du Fort Wallis.
R. C. Luxembourg B 3.055.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 juin 2001

3. L'Assemblée Générale des actionnaires donne décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice écoulé.

L'Assemblée réélit aux fonctions d'administrateurs Monsieur C. Blondeau, Monsieur P. Galand et Madame J. Blake, ainsi que de commissaire aux comptes Monsieur R. Haigh.

Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2002.

Certifié conforme

J. Blake / C. Blondeau

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2002, vol. 564, fol. 65, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(16184/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2002.

SOCOGES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 2, rue du Fort Wallis.
R. C. Luxembourg B 31.672.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 13 février 2002, vol. 564, fol. 65, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2002.

Signatures
Administrateurs

(16179/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2002.

SOCOGES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 2, rue du Fort Wallis.
R. C. Luxembourg B 31.672.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 8 juin 2001

3. Par votes spéciaux, l'Assemblée Générale donne, à l'unanimité de voix, décharge aux administrateurs et au commissaire.

4. Les mandats d'administrateurs de Monsieur Christophe Blondeau, de Monsieur Pierre Galand et de Madame Jossette Blake, ainsi que le mandat de commissaire de Monsieur Rodney Haigh viennent à expiration.

L'Assemblée décide de les réélire à leur fonction.

Leurs mandats viendront à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2002.

Certifié conforme
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2002, vol. 564, fol. 65, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(16180/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2002.

BIS 120, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1140 Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 23.362.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue le 1^{er} octobre 2001

L'Assemblée Générale élit aux fonctions de Commissaire aux Comptes, la société KARTHEISER MANAGEMENT, S.à r.l, avec siège social à L-1140 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Fernand Kartheiser, démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2002, vol. 864, fol. 79, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(16175/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2002.

LUNA ROSSA S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 83.172.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 7 février 2002

Le Conseil d'Administration de la société anonyme LUNA ROSSA S.A. prend les résolutions suivante:

- Monsieur David Schloupt, résident à Courcelles sur Nied (F-57530), 14, place du Bearn, est nommé à la fonction de chef cuisinier;

- La société est engagée par la signature conjointe de Monsieur David Schloupt et de Monsieur Giuseppe Cerminara, administrateur-délégué.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE BEAUMANOIR S.A.
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2002, vol. 564, fol. 56, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(16201/804/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2002.

LABECASTE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 30.825.

Acte de constitution publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, en date du 8 novembre 1989.

Le bilan et l'annexe établis au 31 décembre 2000, ainsi que les informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 15 février 2002, vol. 564, fol. 75, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LABECASTE S.A.

Signature

(16185/255/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2002.

LABECASTE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 30.825.

Madame Antonella Bocci, employée privée, demeurant à L-2723 Howald, 2, rue Eugène Welter a été nommée administrateur en remplacement de Madame Christine Louis-Haberer, administrateur démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LABECASTE S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2002, vol. 564, fol. 75, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(16186/255/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2002.

SOFI S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 29.136.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 22 octobre 2001 au siège social

Dans le cadre de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion du capital des sociétés commerciales en euro, l'Assemblée Générale décide avec effet au 1^{er} janvier 2002 d'opérer la conversion du capital social ainsi que tout autre montant exprimé en francs luxembourgeois dans les statuts et de supprimer la désignation de la valeur nominale des actions. Le capital social s'élève après conversion à EUR 1.502.761,53 divisé en 48.497 actions dans désignation de valeur nominale.

L'Assemblée Générale décide également d'autoriser le conseil d'administration à arrondir le capital pour un terme arrivant à échéance le 30 juin 2002 dans les limites fixées par la loi.

Le 1^{er} paragraphe de l'article 5 des statuts aura la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à EUR 1.502.761,53 (un million cinq cent deux mille sept cent soixante et un euros et cinquante-trois centimes) représenté par 48.497 (quarante-huit mille quatre cent quatre-vingt-dix-sept) actions sans désignation de valeur nominale.»

Pour extrait conforme

Pour la Conseil d'Administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2002, vol. 564, fol. 84, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(16195/806/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2002.

SOFI S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 29.136.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(16196/806/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2002.

UPIFRA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 55.235.

L'an deux mille un, le trente et un décembre.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A Luxembourg;

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme luxembourgeoise UPIFRA S.A., ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 55.235, constituée suivant acte reçu le 30 mai 1996, publié au Mémorial, Recueil C numéro 455 du 14 septembre 1996, et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus le 14 juin 1996 et le 16 juin 1997 et le 4 décembre 1997.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Alain Renard, employé privé à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Patrick Van Hees, juriste à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par les membres du bureau et le notaire soussigné. La liste de présence et les procurations paraphées ne varietur, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que les 17.332 (dix sept mille trois cent trente-deux) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Suppression de la valeur nominale des actions;
2. Conversion de la devise du capital en Euro, de sorte que le capital social s'élève désormais à Euro 8.951.230,97 (huit millions neuf cent cinquante et un mille deux cent trente euros et quatre-vingt dix-sept cents);
3. Augmentation du capital social de la société à concurrence de Euro 9.413,03 (neuf mille quatre cent treize euros et trois cents) pour le porter de son montant actuel de Euro 8.951.230,97 (huit millions neuf cent cinquante et un mille deux cent trente euros et quatre-vingt-dix-sept cents) à Euro 8.960.644,- (huit millions neuf cent soixante mille six cent quarante-quatre euros) par incorporation de résultats reportés à due concurrence sans création d'actions nouvelles;
4. Fixation d'une nouvelle valeur nominale à Euro 517,- (cinq cent dix-sept euros); le capital est désormais fixé à EURO 8.960.644,- (huit millions neuf cent soixante mille six cent quarante-quatre euros) représenté par 17.332 (dix-sept mille trois cent trente-deux) actions de Euro 517,- (cinq cent dix-sept euros) chacune;
5. Annulation du capital autorisé existant et modification subséquente de l'article 3 des statuts;
6. Autorisation à donner au Conseil d'Administration d'émettre un emprunt obligataire non convertible à concurrence de Euro 8.780.000,- maximum;
7. Modification du premier paragraphe de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:
«Le prix auquel seront rachetées les actions que la société se propose de racheter en application de l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales sera égal à la valeur nette par action telle que déterminée par le conseil d'administration sur base d'une situation comptable qui ne sera en tout état de cause pas antérieure à trois mois par rapport au jour de la prise de décision du conseil d'administration de procéder au rachat d'actions. La date de la situation comptable ainsi retenue par ce conseil d'administration sera désignée ci-après comme date d'évaluation»;
8. Modification des alinéas 4 et 5 de l'article 8 des statuts pour leur donner la teneur suivante: «Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non. La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale. La société se trouve engagée soit par la signature individuelle du délégué du Conseil, soit par la signature collective de deux administrateurs.»;
9. Remplacement à l'article 9 des statuts de la société du mot «administrateur-délégué» par «délégué du conseil»;
10. Ajout d'un nouvel article ayant la teneur suivante et renumérotation subséquente des articles des statuts:
«Par décision de l'Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires, tout ou partie des bénéfices et réserves, autres que ceux que la loi ou les statuts interdisent de distribuer peuvent être affectés à l'amortissement du capital par voie de remboursement au pair de toutes les actions ou d'une partie de celles-ci désignées par tirage au sort, sans que le capital exprimé ne soit réduit. Les titres remboursés sont annulés et remplacés par des actions de jouissance qui bénéficient des mêmes droits que les titres annulés, à l'exclusion du droit au remboursement de l'apport et du droit de participation à la distribution d'un premier dividende attribué aux actions non amorties.»
11. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de 1. supprimer la valeur nominale des actions .

Deuxième résolution

L'assemblée décide de convertir la devise du capital en Euro, de sorte que le capital social s'élève désormais à Euro 8.951.230,97 (huit millions neuf cent cinquante et un mille deux cent trente euros et quatre-vingt-dix-sept cents).

Troisième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la société à concurrence de Euro 9.413,03 (neuf mille quatre cent treize euros et trois cents) pour le porter de son montant actuel de Euro 8.951.230,97 (huit millions neuf cent cinquante et un mille deux cent trente euros et quatre-vingt-dix-sept cents) à Euro 8.960.644,- (huit millions neuf cent soixante mille six cent quarante-quatre euros) par incorporation de résultats reportés à due concurrence sans création d'actions nouvelles.

La preuve de l'existence et de la disponibilité actuelle des réserves a été apportée au notaire instrumentant.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de fixer une nouvelle valeur nominale à Euro 517,- (cinq cent dix-sept euros)

Cinquième résolution

L'assemblée décide d'annuler le capital autorisé existant.

Sixième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier en conséquence l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à Euro 8.960.644,- (huit millions neuf cent soixante mille six cent quarante-quatre euros) représenté par 17.332 (dix-sept mille trois cent trente-deux) actions de Euro 517,- (cinq cent dix-sept euros) chacune. Ces actions sont rachetables selon les dispositions de l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales.

Toutes les actions sont au porteur, sauf dispositions contraires de la loi.»

Septième résolution

L'assemblée décide d'autoriser le Conseil d'Administration à émettre un emprunt obligataire non convertible à concurrence de Euro 8.780.000,- maximum.

Huitième résolution

L'assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le prix auquel seront rachetées les actions que la société se propose de racheter en application de l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales sera égal à la valeur nette par action telle que déterminée par le conseil d'administration sur base d'une situation comptable qui ne sera en tout état de cause pas antérieure à trois mois par rapport au jour de la prise de décision du conseil d'administration de procéder au rachat d'actions. La date de la situation comptable ainsi retenue par ce conseil d'administration sera désignée ci-après comme date d'évaluation»;

Neuvième résolution

L'assemblée décide de modifier les alinéas 4 et 5 de l'article 8 des statuts pour leur donner la teneur suivante:

«Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non. La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale. La société se trouve engagée soit par la signature individuelle du délégué du Conseil, soit par la signature collective de deux administrateurs»;

Dixième résolution

L'assemblée décide de remplacer à l'article 9 des statuts de la société le mot «administrateur-délégué» par «délégué du conseil»

Onzième résolution

L'assemblée décide d'ajouter un nouvel article ayant la teneur suivante et de renumérotier les articles des statuts en conséquence

«Par décision de l'Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires, tout ou partie des bénéfices et réserves, autres que ceux que la loi ou les statuts interdisent de distribuer peuvent être affectés à l'amortissement du capital par voie de remboursement au pair de toutes les actions ou d'une partie de celles-ci désignées par tirage au sort, sans que le capital exprimé ne soit réduit. Les titres remboursés sont annulés et remplacés par des actions de jouissance qui bénéficient des mêmes droits que les titres annulés, à l'exclusion du droit au remboursement de l'apport et du droit de participation à la distribution d'un premier dividende attribué aux actions non amorties.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: A. Renard, P. Van Hees, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2002, vol. 11CS, fol. 54, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18 février 2002.

J. Elvinger.

(16117/211/126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2002.

CHANNEL ESTATES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 23.206.

Acte de constitué publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations en date du 15 octobre 1985.

—
Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2000, ainsi que toutes informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 15 février 2002, vol. 564, fol. 75, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CHANNEL ESTATES S.A.

Signature

(16187/255/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2002.

CHANNEL ESTATES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 23.206.

—
Monsieur Alain Küpper, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à L-3332 Fennange, 59, route d'Esch, a été nommé administrateur avec effet au 31 décembre 2001, en remplacement de Madame Christine Louis-Haberer, administrateur démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CHANNEL ESTATES S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2002, vol. 564, fol. 75, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(16188/255/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2002.

EUROPEAN PARTNERSHIP HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 36.368.

Acte de constitution publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, en date du 3 septembre 1991.

—
Le bilan et l'annexe établis au 31 décembre 2000, ainsi que les informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 15 février 2002, vol. 564, fol. 75, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EUROPEAN PARTNERSHIP HOLDING S.A.

Signature

(16189/255/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2002.

EUROPEAN PARTNERSHIP HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 36.368.

—
Madame Antonella Bocci, employée privée, demeurant à L-2723 Howald, 2, rue Eugène Welter, a été nommée administrateur avec effet au 7 décembre 2001, en remplacement de Madame Christine Louis-Haberer, administrateur démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EUROPEAN PARTNERSHIP HOLDING S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2002, vol. 564, fol. 75, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(16190/255/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2002.

DAKOFIN S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 21.671.

Acte de constitution publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, en date du 11 juillet 1984.

Le bilan et l'annexe établis au 31 décembre 2000, ainsi que les informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 15 février 2002, vol. 564, fol. 75, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DAKOFIN S.A.

Signature

(16194/255/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2002.

**BYCSA S.A., Société Anonyme,
(anc. BORLENGHI HOLDING S.A.).**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 41.045.

L'an deux mille un, le trente et un décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding BORLENGHI HOLDING S.A., ayant son siège social à L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 41.045, constituée suivant acte reçu en date du 16 juillet 1992, publié au Mémorial C numéro 550 du 26 novembre 1992.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny (Belgique).

Monsieur le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy (Belgique).

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations paraphées ne varietur, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que sur les 250.000 (deux cent cinquante mille) actions représentatives de l'intégralité du capital social, convoquées comme il se doit, 222.050 (deux cent vingt-deux mille cinquante) sont présentes ou représentées à la présente Assemblée Générale Extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- * Modification de la dénomination sociale pour adopter celle de BYCSA S.A.
- * Modification afférente de l'article 1^{er} des statuts.
- * Changement de l'objet social de la société de Holding 29 en Soparfi.
- * Modification afférente de l'article 4 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale en BYCSA S.A.

Par conséquent, l'assemblée décide de modifier l'article premier (dénomination sociale) des statuts comme suit:

«Il existe une société anonyme sous la dénomination de BYCSA S.A.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'abandonner le statut d'une société holding, régi par la loi du 31 juillet 1929 et d'adopter le statut d'une simple société de participations financières avec effet au 1^{er} janvier 2002.

Par conséquent, l'assemblée décide de modifier l'article 4 (objet social) des statuts de la société, pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

La société peut ouvrir des succursales à l'intérieur et à l'extérieur du pays.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: H. Janssen, P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2002, vol. 133S, fol. 41, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2002.

J. Elvinger.

(16118/211/60) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2002.

HUTCHISON WHAMPOA EUROPE INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché-aux-Herbes.

R. C. Luxembourg B 73.153.

In the year two thousand and one, on the thirty-first day of December.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the partners of HUTCHISON WHAMPOA EUROPE INVESTMENTS, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 7, rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg, incorporated by deed enacted on December 3, 1999, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 120, page 5728, of February 4, 2000, whose Articles of Association have been amended by deed enacted on December 7, 1999, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 145, page 6925, on February 15, 2000, by deed enacted on March 15, 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 501, page 24025, on July 14, 2000, and by deed enacted on March 14, 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 978, page 46905, on November 8, 2001.

The meeting is presided by Mr Patrick Van Hees, jurist, residing at Messancy, Belgium.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Miss Rachel Uhl, jurist, residing at Kédange, France.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The partners present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 70,561,074 (seventy million five hundred and sixty-one thousand seventy-four) shares, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.- That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1) To change the closing date of the Company's financial year, from the last day of February (28 or 29) to December 31st.

2) To fix the next closing date year on December 31, 2001.

3) To amend articles 13 and 14 of the Articles of Association.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholders unanimously decide what follows:

First resolution

The meeting decides to change the closing date of the Company's financial year, from the last day of February (28 or 29) to December 31st.

Second resolution

The meeting decides to fix the closing date for this year, having started on March 1, 2001, to December 31, 2001.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the meeting decides to amend articles 13 and 14 of the Articles of Incorporation and to give them the following wording:

Art. 13. The Company's financial year begins on January 1st and closes on December 31st.»

«**Art. 14.** Each year, as of the 31st of December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company and the profit and loss account, as also an appendix according to the prescriptions of the law in force.»

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille un, le trente et un décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société HUTCHISON WHAMPOA EUROPE INVESTMENTS, S.à r.l., ayant son siège social à 7, rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B n° 73.153, constituée suivant acte reçu le 3 décembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 120, page 5728, du 4 février 2000, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu le 7 décembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 145, page 6925, du 15 février 2000, suivant acte reçu le 15 mars 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 501, page 24025, du 14 juillet 2000, et suivant acte reçu le 14 mars 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n°978, page 46905, du 8 novembre 2001.

L'assemblée est présidée par Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Kédange, France.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Qu'il ressort de la liste de présence que les 70.561.074 (soixante-dix millions cinq cent soixante et un mille soixante-quatorze) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1) Changer la date de clôture de l'exercice social de la société du dernier jour de février (28 ou 29) au 31 décembre.
- 2) Fixer la date de clôture de cette année au 31 décembre 2001.
- 3) Modifier les articles 13 et 14 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la date de clôture de l'exercice social de la société du dernier jour de février (28 ou 29) au 31 décembre.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de fixer la date de clôture de cette année au 31 décembre 2001, de sorte que l'exercice social ayant débuté le premier mars 2001 se termine le 31 décembre 2001.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier les articles 13 et 14 des statuts pour leur donner la teneur suivante:

«**Art. 13.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre.»

«**Art. 14.** Chaque année avec effet au 31 décembre, la gérance établit le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes les dettes actives et passives, et le compte de profits et pertes ainsi qu'une annexe conforme aux dispositions de la loi en vigueur.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: P. Van Hees, R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2002, vol. 133S, fol. 40, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2002.

J. Elvinger.

(16125/211/103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2002.

HUTCHISON WHAMPOA EUROPE INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché-aux-Herbes.

R. C. Luxembourg B 73.153.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(16126/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2002.

INDIGO INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 64.156.

Madame Antonella Bocci, employée privée, demeurant à L-2723 Howald, 2, rue Eugène Welter a été nommée administrateur avec effet au 27 décembre 2001, en remplacement de Madame Yvonne Seiler, administrateur démissionnaire.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

INDIGO INVESTMENTS S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2002, vol. 564, fol. 75, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(16191/255/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2002.

INDIGO INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 64.156.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 27 décembre 2001

Première résolution

L'assemblée générale décide de convertir, avec effet au 1^{er} janvier 2002, le capital social de deux cent mille (NLG 200.000,-) florins néerlandais en quatre-vingt-dix mille sept cent cinquante-six euros et quatre cents (EUR 90.756,04).

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de supprimer, avec effet au 1^{er} janvier 2002, la désignation de la valeur nominale des actions.

Le capital social sera ainsi représenté par deux cents (200) actions sans désignation de valeur nominales.

Troisième résolution

Dans le cadre de la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros, l'assemblée générale décide d'augmenter le capital autorisé, avec effet au 1^{er} janvier 2002, à concurrence d'un million huit cent mille florins néerlandais (NLG 1.800.000,-) pour le porter de son montant actuel de deux cent mille florins néerlandais (NLG 200.000,-) à deux millions de florins néerlandais (NLG 2.000.000,-) par la création de mille huit cents (1.800) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale.

L'assemblée générale décide de convertir, à partir du 1^{er} janvier 2002, le capital autorisé d'un million huit cent mille florins néerlandais (NLG 1.800.000,-) en huit cent seize mille huit cent quatre euros et trente-neuf cents (EUR 816.804,39) par la création de mille huit cents (1.800) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, pour le porter de son montant actuel de quatre-vingt-dix mille sept cent cinquante-six euros et quatre cents (EUR 90.756,04) à neuf cent sept mille cinq cent soixante euros et quarante-trois cents (EUR 907.560,43).

Quatrième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier, avec effet au 1^{er} janvier 2002, l'article 5 et l'article 6 des statuts pour leur donner la teneur suivante:

«**Art. 5. Corporate capital.** The corporate capital is set ninety thousand seven hundred fifty-six euro and four cents (EUR 90,756.04) consisting of two hundred (200) shares without designation of nominal value.»

«**Art. 6. Authorized capital.** The Board of Directors is authorised, during a period of five years starting on the publication of the present articles of association, to increase the corporate capital by eight hundred sixteen thousand eight hundred and four euro and thirty-nine cents (EUR 816,804.39) in order to bring the capital from its current amount of ninety thousand seven hundred fifty-six euro and four cents (EUR 90,756.04) to nine hundred seven thousand five hundred sixty euro and forty-three cents (EUR 907,560.43) through the issuing of one thousand eight thousand eight hundred (1.800) new shares without designation of a nominal value.»

Suit la traduction française:

«**Art. 5. Capital social.** le capital social est fixé à quatre-vingt-dix mille sept cent cinquante-six euros et quatre cents (EUR 90.756,04), représenté par deux cents (200) actions sans désignation de valeur nominale.»

«**Art. 6. Capital autorisé.** le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans à partir de la publication des présents statuts, à augmenter le capital social à concurrence de huit cent seize mille huit cent quatre euros et trente-neuf cents (EUR 816.804,39) pour le porter de son montant actuel de quatre-vingt-dix mille sept cent cinquante-six et quatre cents (EUR 90.756,04) à neuf cent sept mille cinq cent soixante euros et quarante-trois cents (EUR 907.560,43) par la création de mille huit cents (1.800) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale.»

Cinquième résolution

L'assemblée générale autorise le conseil d'administration à prendre toutes autres mesures nécessaires liées à l'introduction de l'euro.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

INDIGO INVESTMENTS S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2002, vol. 564, fol. 75, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(16192/255/52) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2002.

INDIGO INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 64.156.

—
Statuts coordonnés avec effet au 1^{er} janvier 2002 suivant décision de l'assemblée générale extraordinaire du 27 décembre 2001 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

INDIGO INVESTMENTS S.A.

Signature

(16193/255/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2002.

LUXMAR INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 65.652.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 20 février 2002, vol. 564, fol. 88, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2002.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

(16202/024/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2002.

FAIRFIELD INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 74.610.

—
Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la société qui s'est tenue le 24 décembre 2001

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de FAIRFIELD INVESTMENT S.A. (la «Société»), il a été décidé comme suit:

- d'approuver le rapport de gestion de le rapport du Commissaire aux Comptes au 31 décembre 2000;
- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2000;
- d'allouer la perte de l'exercice de EUR 7.526,89 dans le compte perte à reporter;
- d'accorder décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour toutes les opérations effectuées jusqu'au 31 décembre 2000.

Luxembourg, le 24 décembre 2001.

C. Ferry

Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2002, vol. 564, fol. 78, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(16231/710/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2002.

FAIRFIELD INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 74.610.

—
Les comptes consolidés au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 18 février 2002, vol. 564, fol. 78, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CITCO (LUXEMBOURG) S.A.

(16232/710/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2002.

QUALITY FINANCE S.A., Société Anonyme,
(anc. QUALITY FINANCE S.à r.l.).
 Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.
 R. C. Luxembourg B 83.672.

L'an deux mille deux, le vingt-trois janvier.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée QUALITY FINANCE, S.à r.l., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B numéro 83.672, constituée suivant acte reçu en date du 23 août 2001, en cours de publication au Mémorial, Recueil C.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jan Herman Van Leuvenheim, conseiller, demeurant à Heisdorf.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny (Belgique).

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations éventuelles, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 100 (cent) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1) Démission du gérant et décharge à lui donner.
- 2) Transformation de la société en une société anonyme.
- 3) Refonte des statuts.
- 4) Nominations de trois administrateurs et d'un commissaire aux comptes.
- 5) Divers

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Jan Herman Van Leuvenheim, conseiller, demeurant à Heisdorf, comme gérant, et lui donne décharge entière et définitive pour l'exercice de son mandat de gérant de la société à responsabilité limitée QUALITY FINANCE, S.à r.l.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de transformer la société d'une société à responsabilité limitée en une société anonyme avec effet à partir de ce jour et de modifier la dénomination sociale de la société en QUALITY FINANCE S.A.

L'assemblée décide en conséquence de doter la société de statuts adaptés à une société anonyme luxembourgeoise.

Troisième résolution

L'assemblée décide de procéder à la refonte complète des statuts de la société pour leur donner la teneur suivante:

STATUTS

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme luxembourgeoise, dénommée: QUALITY FINANCE S.A.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute à tout moment par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

Art. 3. Le siège social de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Art. 4. La société a pour objet:

- la création, la participation, le financement, la direction et l'administration d'autres entreprises;
- la gestion, l'administration, la mise en valeur par vente, achat, échange, construction, location, leasing ou de toute autre manière de propriétés immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger;
- l'octroi de cautions et d'autres sûretés au profit d'autres sociétés et entreprises du même groupe;
- l'exploitation des droits intellectuels et des propriétés industrielles;
- la prestation de services et de conseils dans le domaine des finances, marketing et commerce;
- le commerce, l'import et l'export de tous produits.

La société a en outre pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par la voie d'émissions d'obligations qui pourront également

être convertibles et/ou subordonnées et de bons et en accordant des prêts ou garanties à des sociétés dans lesquelles elle aura pris des intérêts.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation ainsi que la prestation de tous services d'agent ou de mandataire commercial et/ou industriel, soit qu'elle se porte elle-même contrepartie, soit qu'elle agisse comme déléguée ou intermédiaire, sans vouloir bénéficier du statut fiscal spécifique de la loi du 31 juillet 1929 concernant les sociétés holding.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à USD 40.000,- (quarante mille US Dollars), représenté par 100 (cent) actions de USD 400,- (quatre cents US Dollars) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur au choix des actionnaires.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment accepter des compromis, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, soit par la signature conjointe de deux administrateurs soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué ou un des administrateurs-délégués, ou de la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 10. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième vendredi du mois de mai à 16.00 heures au siège social ou à tout autre endroit annoncé dans les convocations par la totalité des associés, sans aucune exception; ceci est également valable pour toutes les assemblées générales extraordinaires.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 14. Pour tous points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Quatrième résolution Nominations statutaires

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

A) Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

- 1) Monsieur Eduard A. Meelis, administrateur de sociétés, demeurant à Middelburg (Pays-Bas);
- 2) La société SELINE MANAGEMENT LTD, ayant son siège social à London (Royaume Uni);
- 3) La société HALLOREX CORPORATION N.V., ayant son siège social à Antwerpen (Belgique).

Monsieur Eduard Meelis est nommé administrateur-délégué, lequel peut valablement engager la société par sa seule signature.

La durée de leur mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes annuels au 31 décembre 2007.

B) Est nommée commissaire au comptes de la société:

la société EUROLUX MANAGEMENT S.A., ayant son siège social à Luxembourg.

La durée de son mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes annuels au 31 décembre 2007.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, qui pourraient incomber à la société ou être mis à sa charge suite au présent acte, est estimé approximativement à la somme de mille cinq cents Euros.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J.H. Van Leuvenheim, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2002, vol. 133S, fol. 74, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2002.

J. Elvinger.

(16124/211/130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2002.

CORTON MEYNEY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue d'Aspelt.

R. C. Luxembourg B 67.894.

—
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 28 décembre 2001
 en application de la loi du 18 décembre 1998 telle que modifiée*

L'Assemblée Générale décide avec effet au 1^{er} janvier 2002:

- de modifier la devise de référence du capital social en euro et de supprimer la désignation de la valeur nominale des actions de sorte que le capital social s'élève à EUR 579.306,26 divisé en 3.800 actions sans désignation de valeur nominale;

- d'autoriser le conseil d'administration à arrondir le capital pour un terme arrivant à échéance le 30 juin 2002 dans les limites fixées par la loi; et

- de modifier le paragraphe 1^{er} de l'article 5 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à EUR 579.306,26 (cinq cent soixante-dix-neuf mille trois cent six euro et vingt-six centimes), représenté par 3.800 (trois mille huit cents) actions sans désignation de valeur nominale.»

Pour extrait conforme

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2002, vol. 564, fol. 84, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(16197/806/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2002.

CORTON MEYNEY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue d'Aspelt.

R. C. Luxembourg B 67.894.

—
 Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(16198/806/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2002.

L'ATELIER VERT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 50, rue de Beggen.

R. C. Luxembourg B 45.318.

—
Extrait de résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 janvier 2002

Les associés de la société L'ATELIER VERT, S.à r.l., réunis en Assemblée Générale Extraordinaire au siège social, le 30 janvier 2002, ont constaté à l'unanimité que suite à plusieurs cessions de parts sociales sous-seing privé signées le 30 janvier 2002, il résulte que le capital social se répartit désormais comme suit:

- PLANETE S.A., Luxembourg	80 parts sociales
- Monsieur Patrick Stellitano, F-57290 Seremange-Erzange	10 parts sociales
- Madame Marie-Rose Haeck-Mares, Esch-sur-Alzette	10 parts sociales
Total	100 parts sociales

Luxembourg, le 30 janvier 2002.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2002, vol. 564, fol. 41, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(16222/503/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2002.

ASSUMPTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 67.884.

—
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 28 décembre 2001
en application de la loi du 18 décembre 1998 telle que modifiée*

L'Assemblée Générale décide avec effet au 1^{er} janvier 2002 de modifier la devise de référence du capital social en euro et de supprimer la désignation de la valeur nominale des actions de sorte que le capital social s'élève à EUR 30.986,69 représenté par 1.250 actions sans désignation de valeur nominale.

Elle décide d'autoriser le conseil d'administration à arrondir le capital pour un terme arrivant à échéance le 30 juin 2002 dans les limites fixées par la loi.

L'Assemblée décide également de modifier le paragraphe 1^{er} de l'article 5 des statuts qui aura la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à EUR 30.986,69 (trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf centimes) représenté par 1.250 (mille deux cent cinquante) actions sans désignation de valeur nominale.»

Pour extrait conforme

Pour le Conseil d'Administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2002, vol. 564, fol. 84, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(16199/806/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2002.

ASSUMPTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 67.884.

—
Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(16200/806/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2002.

FEROTUB, Société Anonyme Holding.

Siège social: Iles Vierges Britanniques.

—
L'an deux mille deux, le premier février.

Par-devant Maître Marthe Thyges-Walch, notaire de résidence à Luxembourg, soussignée.

A Luxembourg, s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding FEROTUB, ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 22.314, constituée suivant acte reçu en date du 17 décembre 1984, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C numéro 24 du 28 janvier 1985 et dont les statuts n'ont subi à ce jour aucune modification.

L'assemblée est présidée par Monsieur Michel Di Benedetto, employé privé, demeurant à Bascharage.

Monsieur le président désigne pour secrétaire Mademoiselle Patricia Ceccotti, employée privée, demeurant à Dudelange.

L'assemblée choisit pour scrutatrice Mademoiselle Séverine Cordonnier, employée privée, demeurant à Differdange.

Monsieur le président déclare et prie le notaire d'acter.

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et les actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations, resteront annexées au présent acte pour être soumises en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que les cinq mille (5.000) actions représentant l'intégralité du capital social, actuellement fixé à cinq cent mille francs français (FRF 500.000,-) sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1.- Transfert du siège social de la société de Luxembourg aux Iles Vierges Britanniques, sans dissolution préalable, en vue de la transformation de la société en une société de droit des Iles Vierges Britanniques.

2.- Décision de considérer la situation comptable au 15 novembre 2001 quant aux actifs et passifs comme base du bilan de clôture de la société.

Acceptation de cette même situation comptable par la société une fois le siège social transféré.

3.- Acceptation de la démission des administrateurs et du commissaire aux comptes de la société avec effet immédiat, après exécution des formalités requises pour le transfert du siège social aux Iles Vierges Britanniques.

4.- Décharge aux administrateurs et commissaire aux comptes pour la période comprise entre le 1^{er} juillet 2001 et ce jour.

5.- Nomination de la société INTERNATIONAL MANAGEMENT & ADMINISTRATION COMPANY (I.M.A.C.) LTD, Tortola, Iles Vierges Britanniques, en qualité d'administrateur unique.

6.- Autorisation à la société de droit panaméen INTERNATIONAL INCORPORATION SERVICES S.A. d'exécuter les formalités d'enregistrement de la société aux Iles Vierges Britanniques.

Sur ce, l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes.

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société du Grand-Duché de Luxembourg aux Iles Vierges Britanniques, sans dissolution préalable, en vue de la transformation de la société en une société de droit des Iles Vierges Britanniques.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de considérer la situation comptable au 15 novembre 2001 quant aux actifs et passifs comme base du bilan de clôture de la société.

L'assemblée décide en outre d'accepter cette même situation comptable une fois le siège social transféré.

La prédite situation comptable, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'accepter les démissions de Madame Françoise Stamet, de Messieurs Carlo Schlessler et François Mesenburg et de la société FINIM LTD de leurs mandats d'administrateurs de la société et de la société FIN-CONTROLE de son mandat de commissaire aux comptes, et ce après l'exécution des formalités requises pour le transfert du siège social de la société aux Iles Vierges Britanniques.

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'accorder pleine et entière décharge pour l'exécution de leurs mandats aux administrateurs et commissaire aux comptes prénommés, pour la période comprise entre le 1^{er} juillet 2001 et ce jour.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de nommer la société INTERNATIONAL MANAGEMENT & ADMINISTRATION COMPANY (I.M.A.C.) LTD, Tortola, Iles Vierges Britanniques, en qualité de nouvel administrateur unique de la société.

Sixième résolution

L'assemblée décide d'autoriser la société de droit panaméen INTERNATIONAL INCORPORATION SERVICES S.A. à exécuter les formalités d'enregistrement de la société aux Iles Vierges Britanniques.

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes pour procéder, dès inscription de la société dans les registres ad hoc des Iles Vierges Britanniques, à sa radiation au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite, les comparants prémentionnés ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: M. Di Benedetto, P. Ceccotti, S. Cordonnier, M. Walch.

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2002, vol. 133S, fol. 87, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2002.

M. Thyès-Walch.

(16248/233/76) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2002.

AGENCE IMMOBILIERE SANDRO BORRI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4030 Esch-sur-Alzette, 14, rue Zenon Bernard.

R. C. Luxembourg B 29.691.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 7 février 2002, vol. 564, fol. 41, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2002.

Pour l'AGENCE IMMOBILIERE SANDRO BORRI, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(16205/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2002.

**LONDON & PARIS INVESTMENTS S.A., Société Anonyme,
(anc. LONDON & PARIS INVESTMENTS HOLDING S.A.).**
Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 77.034.

L'an deux mille deux, le vingt-cinq janvier.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en remplacement de son confrère empêché Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, lequel dernier restera dépositaire du présent acte.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société dénommée LONDON & PARIS INVESTMENTS HOLDING S.A. ayant son siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous la section B et le numéro 77.034,

constituée par acte reçu par Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, le 10 juillet 2000, publié au Mémorial C de l'année 2000, page 43304, et

dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois en vertu d'un acte reçu par le même notaire en date du 1^{er} septembre 2000, publié au Mémorial C de l'année 2001, page 28158.

Ladite société a un capital social actuel de EUR 527.970,00 (cinq cent vingt-sept mille neuf cent soixante-dix euros), représenté par 52.797 (cinquante-deux mille sept cent quatre-vingt-dix-sept) actions d'une valeur nominale de EUR 10,00 (dix euros) chacune.

L'assemblée est présidée par Monsieur Lino Berti, employé privé, Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Corine Watteyne, employée privée, Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Luca Lazzati, employé privé, Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les 52.797 (cinquante-deux mille sept cent quatre-vingt-dix-sept) actions représentatives de l'intégralité du capital social sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Changement de l'objet social de la société en Soparfi et modification subséquente de l'article 3 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

Art. 3. La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise de ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par la voie d'émission d'obligations qui pourront être convertibles et/ou subordonnées et de bons et en accordant des prêts ou garanties à des sociétés dans lesquelles elle aura pris des intérêts.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

2. Changement de la dénomination sociale.

3. Divers.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et a abordé l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité et par vote séparé, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée des actionnaires décide de changer l'objet social de la société en Soparfi, et modifie en conséquence l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 3. La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise de ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par la voie d'émission d'obligations qui pourront être con-

vertibles et/ou subordonnées et de bons et en accordant des prêts ou garanties à des sociétés dans lesquelles elle aura pris des intérêts.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Deuxième résolution

L'assemblée des actionnaires décide de changer la dénomination de la société de LONDON & PARIS INVESTMENTS HOLDING S.A. en LONDON & PARIS INVESTMENTS S.A., et

modifie en conséquence l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de LONDON & PARIS INVESTMENTS S.A.

Clôture

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu en langue française aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. Berti, C. Watteyne, L. Lazzati, B. Moutrier.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2002, vol. 133S, fol. 70, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2002.

J. Delvaux.

(16251/208/83) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2002.

LEOINVEST LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 297.500,-.

Siège social: Luxembourg, 45-47, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 72.504.

L'an deux mille deux, le vingt-cinq janvier.

Par devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en remplacement de son confrère empêché, Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, lequel dernier restera dépositaire de la minute.

A comparu:

La société à responsabilité limitée de droit italien dénommée LA LEONARDO FINANZIARIA, S.r.l., ayant son siège social à I-20122 Milan, Via Barozzi, n° 3,

en sa qualité d'associé unique de la société LEOINVEST LUXEMBOURG, S.à r.l., ayant son siège social à Luxembourg, 45-47, boulevard de la Pétrusse,

représentée par la société de droit luxembourgeois dénommée SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, avec siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri,

elle-même représentée par Monsieur Lino Berti et Madame Corinne Watteyne, tous deux employés privés, Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri,

en vertu d'une procuration donnée le 22 janvier 2002.

La précitée procuration signée ne varietur, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Ladite société a été constituée par acte du notaire Gérard Lecuit de résidence à Hesperange en date du 29 octobre 1999, publication au Mémorial C de 2000, page 1193.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 10 décembre 2001, en voie de publication au Mémorial C,

avec un capital social actuel de deux cent quatre-vingt-dix-sept mille cinq cents euros (EUR 297.500,-), représenté par onze mille neuf cents (11.900) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Ensuite le comparant déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que l'associé unique, détenant l'intégralité du capital social de deux cent quatre-vingt-dix-sept mille cinq cents euros (EUR 297.500,-), est dûment représenté à la présente assemblée qui en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1) Modification de l'article 2 des statuts de la société, version française et anglaise, pour lui donner la teneur suivante:

Version française:

Art. 2. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute

autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a également pour objet le financement direct ou indirect des activités de sa société mère et des sociétés filiales ou affiliées de la Société, de sa société mère (le groupe) ou des autres sociétés qui la contrôlent, le tout dans les limites légales.

Version anglaise:

Art. 2. The corporation may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to other companies or enterprises any support, loans, advances or guarantees.

The corporation may also carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

The object of the corporation is to finance directly or indirectly the activities of its parent company and of companies that are subsidiaries or a filiates of the corporation or its parent company (the «Group») or the other controlling companies, all this within the limits forseen by law.

2) Divers.

L'associé unique siégeant en assemblée générale a pris la résolution suivante:

Unique résolution

L'associé unique décide de changer l'objet social de la société de façon à ce que l'article 2 des statuts de la société, version française et anglaise, se lise dorénavant comme suit:

Version française:

Art. 2. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a également pour objet le financement direct ou indirect des activités de sa société mère et des sociétés filiales ou affiliées de la Société, de sa société mère (le groupe) ou des autres sociétés qui la contrôlent, le tout dans les limites légales.

Version anglaise:

Art. 2. The corporation may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to other companies or enterprises any support, loans, advances or guarantees.

The corporation may also carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

The object of the corporation is to finance directly or indirectly the activities of its parent company and of companies that are subsidiaries or a filiates of the corporation or its parent company (the «Group») or the other controlling companies, all this within the limits forseen by law.

Evaluation des frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la société ou être mis à sa charge, suite à l'augmentation de capital qui précède, est estimé approximativement à EUR 762,-.

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, plus personne ne demandant la parole, le Président prononce la clôture d'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation données aux comparants, connu du notaire instrumentant par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Berti, C. Watteyne, B. Moutrier.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2002, vol. 133S, fol. 70, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2002.

J. Delvaux.

(16252/208/111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2002.

CHARME HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 41.166.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 20 février 2002, vol. 564, fol. 88, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2002.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

(16203/024/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2002.

CHARME HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 41.166.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 20 février 2002, vol. 564, fol. 88, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2002.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

(16204/024/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2002.

PROMOTIONS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5254 Sandweiler, 31, rue Batty Weber.

R. C. Luxembourg B 33.795.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 18 décembre 2001

Les associés de la société anonyme PROMOTIONS LUXEMBOURG S.A., réunis en Assemblée Générale Extraordinaire au siège social le 18 décembre 2001, ont décidé, à l'unanimité, de prendre les résolutions suivantes:

- La démission de Monsieur Antoine Conrardy, Ingénieur-Technicien, demeurant à Sandweiler de son poste d'Administrateur-Délégué de la société est acceptée à l'unanimité.

- Pleine et entière décharge lui est donnée pour l'exercice de son mandat.

- Monsieur Antoine Conrardy demeure néanmoins Administrateur de la société jusqu'à l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2005.

- Est nommée Administrateur-Délégué en remplacement de l'Administrateur-Délégué démissionnaire, Madame Ernestine Conrardy, sans état, demeurant à Sandweiler.

- La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'Administrateur-Délégué.

Sandweiler, le 18 décembre 2001.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2002, vol. 564, fol. 41, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(16223/503/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2002.

LEOFIN LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2320 Luxembourg, 45-47, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 77.512.

L'an deux mille deux, le vingt-cinq janvier.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en remplacement de son confrère empêché, Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la minute.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme luxembourgeoise, dénommée LEOFIN LUXEMBOURG S.A. ayant son siège social à Luxembourg, 45-47, boulevard de la Pétrusse, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 77.512,

constituée par acte de scission reçu par le notaire Joseph Elvinger en date du 31 juillet 2000, publié au Mémorial C de 2001, page numéro 3512. Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois en vertu d'un acte du notaire soussigné en date du 10 décembre 2001, en voie de publication au Mémorial C.

Ladite société a un capital social actuel de EUR 250.005 (deux cent cinquante mille cinq Euro), représenté par 100.000 (cent mille) actions ordinaires de la classe A d'une valeur nominale de EUR 2,5 par action, et 2 (deux) actions ordinaires de la classe B d'une valeur nominale de EUR 2,5 par action.

L'assemblée est présidée par Monsieur Lino Berti, employé privé, Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Luca Lazzati, employé privé, Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Corinne Watteyne, employée privée, Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

Les actionnaires représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Restera pareillement annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée, la procuration émanant de l'actionnaire représenté à la présente assemblée, signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite, le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que l'intégralité des actions représentatives de l'intégralité du capital social de la société sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1) Modification de l'article 4 des statuts de la société, version anglaise et française, pour lui donner la teneur suivante:

Version anglaise:

Art. 4. The object of the corporation is to finance directly or indirectly the activities of its parent company and of companies that are subsidiaries or affiliates of the corporation or its parent company (the «group»), or other controlling companies, all this within the limits foreseen by law, to obtain the fund required therefore by raising money through the issue of public loans or by borrowing through private loans, to invest its capital and borrowed assets in bond and interest-bearing debentures or in any other manner and to invest in connection therewith and in general in securities, including shares and other certificates of participation and bonds, as well as in any-other interest bearing claims for debts and in bank-deposits, whatever the name or form.

The corporation may participate, in Luxembourg and in other countries, in the same establishment, holding and development in any industrial, financial or commercial corporation and may render them any assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise.

The corporation may cover exchange and interest rate risks relating to its financial activities and investments.

For the management of its financial activities, the corporation may constitute branches abroad.

The corporation may receive remuneration for the rendering of services to subsidiary and affiliate companies of the Group.

The corporation may carry out any other securities, financial, industrial or commercial activity, directly or indirectly connected with its object. It may also conduct any real estate transactions, such as buying, selling, development and management of real estate. In addition the corporation may generally hold participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The corporation may also hold interests in partnerships.

In a general fashion it may grant assistance to affiliated companies, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The corporation may carry out its object directly or indirectly for itself or for the account of the third parties, alone or in association, by making any operation which it deems useful for the attainment or the development of its objects or the object of corporations in which it has a participation.

Version française:

Art. 4. La société a pour objet le financement direct ou indirect des activités de sa société mère et des sociétés filiales ou affiliées de la Société ou de sa société mère (le Groupe) ou des autres sociétés qui la contrôlent, le tout dans

les limites légales ; l'obtention des fonds requis à ces fins par la collecte d'argent par l'émission d'emprunts publics ou par des emprunts privés, l'investissement de son capital et des actifs empruntés en obligations et en instruments d'épargne ou de toute autre manière et l'investissement y relatif et aussi, en général, en toutes valeurs mobilières, y inclus actions et autres certificats de participations et obligations, ainsi que dans tout autre titre de créance porteur d'intérêts, quel qu'en soit la désignation ou la forme.

La société pourra participer, au Luxembourg et dans d'autres pays, à l'établissement, à la détention et au développement de toute société industrielle, financière ou commerciale et peut leur prêter toute assistance par prêts, garanties ou de toute autre manière.

La société peut couvrir des risques de taux d'échange et d'intérêts relatifs à ses activités financières et investissements.

En vue de la gestion de ses activités financières, la société peut constituer des succursales hors du Luxembourg.

La société peut recevoir des rémunérations pour la prestation de services envers des filiales et sociétés affiliées au Groupe.

La société peut exercer toute garantie ou activité financière, industrielle ou commerciale, en rapport direct ou indirect avec son objet social. Elle peut aussi exercer toute transaction immobilière, tel qu'achat, vente, développement et gestion d'immeubles. La société peut encore participer sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que le transfert par vente, échange ou de toute autre manière d'actions, d'obligations, titres d'emprunt, bons de caisse et d'autres valeurs, ainsi que la propriété, l'administration et le développement de son portefeuille. La société peut également détenir des parts dans des sociétés de personnes. D'une manière générale, la société pourra fournir assistance à des sociétés affiliées, prendre des mesures de contrôle et de supervision et faire toute opération qui semble utile à l'accomplissement et au développement de son objectif.

La société peut exercer son objet directement ou indirectement pour son propre compte ou pour le compte de tiers, seule ou en association, par le biais de toute opération qu'elle estimera utile pour atteindre ou développer son objet ou l'objet de sociétés dans lesquelles elle détiendra des participations.

2) Divers.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et a abordé l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Unique résolution

L'assemblée des actionnaires décide de modifier l'objet social de la société de sorte que l'article 4 des statuts, version anglaise et française, aura dorénavant la nouvelle teneur suivante:

Version anglaise:

Art. 4. The object of the corporation is to finance directly or indirectly the activities of its parent company and of companies that are subsidiaries or affiliates of the corporation or its parent company (the «group»), or other controlling companies, all this within the limits foreseen by law, to obtain the fund required therefore by raising money through the issue of public loans or by borrowing through private loans, to invest its capital and borrowed assets in bond and interest-bearing debentures or in any other manner and to invest in connection therewith and in general in securities, including shares and other certificates of participation and bonds, as well as in any-other interest bearing claims for debts and in bank-deposits, whatever the name or form.

The corporation may participate, in Luxembourg and in other countries, in the same establishment, holding and development in any industrial, financial or commercial corporation and may render them any assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise.

The corporation may cover exchange and interest rate risks relating to its financial activities and investments.

For the management of its financial activities, the corporation may constitute branches abroad.

The corporation may receive remuneration for the rendering of services to subsidiary and affiliate companies of the Group.

The corporation may carry out any other securities, financial, industrial or commercial activity, directly or indirectly connected with its object. It may also conduct any real estate transactions, such as buying, selling, development and management of real estate. In addition the corporation may generally hold participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The corporation may also hold interests in partnerships.

In a general fashion it may grant assistance to affiliated companies, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The corporation may carry out its object directly or indirectly for itself or for the account of the third parties, alone or in association, by making any operation which it deems useful for the attainment or the development of its objects or the object of corporations in which it has a participation.

Version française:

Art. 4. La société a pour objet le financement direct ou indirect des activités de sa société mère et des sociétés filiales ou affiliées de la Société ou de sa société mère (le Groupe) ou des autres sociétés qui la contrôlent, le tout dans les limites légales ; l'obtention des fonds requis à ces fins par la collecte d'argent par l'émission d'emprunts publics ou par des emprunts privés, l'investissement de son capital et des actifs empruntés en obligations et en instruments d'épargne ou de toute autre manière et l'investissement y relatif et aussi, en général, en toutes valeurs mobilières, y inclus

actions et autres certificats de participations et obligations, ainsi que dans tout autre titre de créance porteur d'intérêts, quel qu'en soit la désignation ou la forme.

La société pourra participer, au Luxembourg et dans d'autres pays, à l'établissement, à la détention et au développement de toute société industrielle, financière ou commerciale et peut leur prêter toute assistance par prêts, garanties ou de toute autre manière.

La société peut couvrir des risques de taux d'échange et d'intérêts relatifs à ses activités financières et investissements.

En vue de la gestion de ses activités financières, la société peut constituer des succursales hors du Luxembourg.

La société peut recevoir des rémunérations pour la prestation de services envers des filiales et sociétés affiliées au Groupe.

La société peut exercer toute garantie ou activité financière, industrielle ou commerciale, en rapport direct ou indirect avec son objet social. Elle peut aussi exercer toute transaction immobilière, tel qu'achat, vente, développement et gestion d'immeubles. La société peut encore participer sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que le transfert par vente, échange ou de toute autre manière d'actions, d'obligations, titres d'emprunt, bons de caisse et d'autres valeurs, ainsi que la propriété, l'administration et le développement de son portefeuille. La société peut également détenir des parts dans des sociétés de personnes. D'une manière générale, la société pourra fournir assistance à des sociétés affiliées, prendre des mesures de contrôle et de supervision et faire toute opération qui semble utile à l'accomplissement et au développement de son objectif.

La société peut exercer son objet directement ou indirectement pour son propre compte ou pour le compte de tiers, seule ou en association, par le biais de toute opération qu'elle estimera utile pour atteindre ou développer son objet ou l'objet de sociétés dans lesquelles elle détiendra des participations.

Clôture de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu en langue française aux comparants. Après interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénom, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: L. Berti, L. Lazzati, C. Watteyne, B. Moutrier.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2002, vol. 133S, fol. 70, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2002.

J. Delvaux.

(16253/208/163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2002.

MUNIMMO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2529 Howald, 30, rue des Scillas.

R. C. Luxembourg B 32.835.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 7 février 2002, vol. 564, fol. 41, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2002.

Pour la MUNIMMO, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(16207/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2002.